

LA CLEF DU CABINET

DES PRINCES
DE L'EUROPE,

Ou, Recueil Historique & Politique sur
les Matières du tems.

*Contenant aussi quelques Nouvelles de Littérature
& autres Remarques curieuses.*

A V R I L 1736.



A LUXEMBOURG,
Chez ANDRE' CHEVALIER, Imprimeur
de Sa Majesté Imperiale & Catho-
lique, & Marchand Libraire.

M. D C C. XXXVI.

*Avec Privilège de Sa Sacrée Majesté Imperiale
& Catholique, & Approbation
du Commissaire Examinateur.*

AVIS AU PUBLIC.

ON a grand soin de faire paroître ce Journal régulièrement au commencement de chaque mois, & on ne néglige rien pour le rendre le plus curieux & le plus intéressant qu'il est possible: Pour cela on continue d'inviter les Sçavans à vouloir bien nous communiquer les ouvrages qu'ils croiront pouvoir plaire au public. On les prie aussi d'adresser leurs Lettres & Paquets (francs de port) au Sieur André Chevalier, Imprimeur de ce Journal, qui en a seul le fond depuis son origine, & qui le vend complet & par mois séparés, à un prix raisonnable.

On trouve aussi chez ledit Chevalier, outre ses impressions, un fort grand & fort bel assortiment de Livres de tous Païs. Le même débite plusieurs Journaux Historiques, Politiques, & Littéraires; entr'autres, Mémoires des Arts & des Sciences de Trevoux: Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes Illustres, par le Pere Nicéron, Barnabite, à présent 34. vol.: Journal littéraire imprimé à La Haye depuis la Paix d'Utrecht, 21. volumes en 42. parties, & continué. Bibliothèque Italique, ou Histoire Littéraire de l'Italie, 15. vol. & Lettres sérieuses & badines sur les Ouvrages des Sçavans, 7. Tomes, 14. vol. sans compter deux Supplémens. Ce dernier Journal est extrêmement curieux; ledit Chevalier le vend par corps complets & par volumes séparés. Il en paroît, aussi bien que de la Bibliothèque Italique & des Mémoires du P. Nicéron, un volume tous les trois mois, de même que de la Bibliothèque raisonnée, qui contient à présent 15. Tomes en 2. parties chacun.

LA CLEF DU CABINET

DES

PRINCES DE L'EUROPE,

Ou, Recueil Historique & Politique
sur les Matieres du tems.

Avril 1736.

ARTICLE I.

Contenant deux pieces en vers sur le Mariage du Duc de Lorraine.

LA veine Poëtique s'étant ouverte à l'occasion de l'illustre Mariage celebré à Vienne le 12. Fevrier, je me sens engagé d'en renfermer ici quelque échantillon, par préférence à divers traits de Litterature dont je comptois faire l'objet du present Article. C'est en Lorraine sur-tout où Pegase a le plus caracolé. Entre les pieces qui m'en sont venues, j'ai choisi les deux suivantes comme d'assez bon goût pour leur donner la place qu'elles occupent. La première que voici a déjà mérité l'impression; elle est de Mr. de Baribaut, Conseiller au Présidial de Toul.

Ode à S. A. R. le Duc de Lorraine.

MUfes qui des esprits êtes enchanteresses,
Qui des cœurs aisément vous rendez les maîtresses,

Sur les bords du Danube aux accents de vos voix,
 Qu'on entende partout le beau nom de FRANÇOIS,
 Célébrons le grand jour d'une Fête si belle,
 Accourons dans ces lieux, son destin nous appelle.

Le tendre Hymen y va par son illustre choix
 Unir deux jeunes cœurs sous une même loix.
 Loin du bruit orageux du tumulte des armes,
 Ils viennent dissiper les troubles, les allarmes:
 Issus des deux côtés du Sang des demi-Dieux,
 Rien ne peut éclater de plus grand à nos yeux.

D'un mélange si beau que de Rois vont paroître;
 Quels Héros à lafois l'Autriche verra naître,
 Qui par la dignité du mérite du Sang
 Des plus Grands Potentats viendront remplir le
 rang :
 Dans un ordre constant de Têtes couronnées,
 Dont jamais ne pourront s'éteindre les lignées.

Il n'en faut plus douter, de ses plus beaux rayons
 Le soleil désormais éclairera leurs fronts,
 Ce bel astre du jour dissipant nos allarmes,
 Nous ramène la Paix avecque tous ses charmes,
 Par un retour soudain va de l'Aigle aujourd'hui
 Pour soutenir son vol, se rendre son appui.

Chastes Sœurs, chantez donc cette commune
 joye
 Que la faveur du Ciel dans ces tems nous envoie;
 Publiez hautement dans ce vaste Univers,
 Les bontés du Très-Haut, ces miracles divers,
 Que tout à leur bonheur, à leur gloire conspire
 Pour voir leurs jours heureux, & fleurir leur
 Empire.

Où l'Europe à la fois, par ses puissans efforts,
Nous paroît s'empresser pour élever leurs sorts.
Pour voir FRANÇOIS un jour sur la terre un Alcide
Par l'éclat surprenant de son bonheur rapide,
De l'Auguste César remplissant les souhaits,
On comptera ses jours par ses rares bienfaits.

C'est ainsi que le Ciel dispose des Couronnes,
Que pour les occuper il fait choix des personnes,
Que par divers decrets aux hommes inconnus,
Il remplit leurs projets, on les rend superflus,
Qu'il élève au dernier degré de la Puissance
Ceux qui de son pouvoir ont chéri la défense.

Grand Dieu n'a-t-on pas vû Charles V. empressé,
A venger tes saints Droits toujours intéressé,
Quel exemple en ces tems ne fournit point l'histoire,
De ces noms dont sans fin durera la mémoire,
Des Princes qui toujours signalans leurs ardeurs,
Du superbe Ottoman sont demeurés vainqueurs,

Pour prix de leurs travaux, c'est sur ceux de
leur race,
Que tu fais éclater tes bontés & ta grace,
Pour les récompenser, c'est dans leurs descendans
Qu'on remarque aujourd'hui tes desseins importans,
Pour soutenir toujours par leur ardeur extrême
La grandeur & l'éclat du sacré diadème.

Mais aussi quel sera de FRANÇOIS le retour,
Sa vive impatience à répondre à son tour,
Par ses soins empressés à cette préférence,
Qui vient renouveler une ancienne alliance,
De ses Aïeux chéris le tendre souvenir,
Dont les hauts faits jamais ne pourront s'obscurcir.

Fils d'un Pere qui fut par les puissans offices,
 De ses Sujets l'amour, l'objet & les délices,
 Qui regrétoit le jour, lorsque par ses bienfaits
 Il n'avoit pas rempli leurs vœux & leurs souhaits;
 Mais dont la Parque hélas, par la loi souveraine,
 Vint trop-tôt l'enlever au sein de la Lorraine.

Cessons de rappeler des jours pleins de regrets,
 Pour pouvoir de l'amour annoncer les progrès,
 Sur-tout lorsque l'Hymen d'une égale tendresse,
 Par ses plus doux accords préside à la jeunesse,
 Les fruits sont dans nos champs cultivés par lapaix,
 Ils croissent sans obstacle, au gré de nos souhaits.

Heureux Sujets rendez à FRANÇOIS vos homi-
 mages,
 Que la joye en tout lieu brille sur vos visages;
 Sur la terre il n'est rien d'égal à son destin,
 Tout répond à nos vœux, son triomphe est certain,
 Que le Ciel en ce jour formant ses destinées,
 Lui prolonge long-tems le cours de ses années.

Triomphe donc Hymen de ton choix merveilleux,
 Tu réunis deux cœurs; que ton sort est heureux:
 Par des liens si doux, & ton aimable chaîne,
 Son Epouse sera l'appui de la Lorraine:
 De l'Auguste Bourbon, ornement de ces lieux,
 Elle vient de remplir les desirs précieux.

Ainsi que de ses deux, respectables Princesses
 L'objet de son amour, de toutes ses tendresses:
 En qui les graces font leurs plus brillans sejours,
 L'Aurore en son printems ses plus gracieux jours,
 Qui des Trônes divets nourrissent l'esperance,
 En soutiendront l'éclat par leur haute naissance.

II. L'autre Ode , que sa longueur & les differens sujets sur lesquels elle roule , pourroit faire passer pour une espece de Poëme , fut présentée par son Auteur - à la Cour de Luneville , le jour même du Mariage , en voici la teneur :

LOin d'ici plume mercenaire,
Qui prodigue un encens flatteur :
La seul verité peut plaire
A la veritable grandeur.
De FRANÇOIS je chante la gloire,
Et sans embellir son histoire
Des traits étrangers du pinceau,
Je veux que la plus noire envie
Par toute la terre publie ,
Qu'il est des vertus le tableau.

Tout l'univers qui s'interesse,
A la splendeur de sa Maison,
Est un appas pour ma foiblesse,
Et n'en est pas pour ma raison.
Si dans l'ardeur que tu m'inspire
Je chante un Prince que l'Empire
Va consacrer parmi les Rois,
Dans une si vaste carrière
Marches toy - même la premiere,
Mute , & viens seconder ma voix.

GRAND PRINCE, que la Providence ,
Semble conduire par la main ,
Des plus grands Rois qu'ait eu la France ,
Le Sang coule dedans ton sein.
Malgré la Parque impitoyable ,
L'Autriche toujours respectable ,
Voit le sien s'y renouveler ;
Et l'Europe a peu de Provinces

Qui dans leurs Rois & dans leurs Princes
Ne sentent ce beau sang couler.

Ces demi-Dieux que tu reveres,
Majestueuse Antiquité,
Malgré leurs faits extr'ordinaires,
Sur ce sang l'ont-ils emporté?
Tous les Héros dont la memoire
Vit dans le temple de la gloire,
Par leur valeur & leurs exploits
Ont-ils dans leurs courses rapides
Approché des vertus solides
Des CHARLES & des GODEFROIDS?

Oui, GRAND PRINCE, tes destinées,
Ainsi que ton auguste sang,
Dès le printems de tes années
Te promettoient le plus haut rang.
Comme jadis ceux d'Alexandre
Tes Etats ne peuvent comprendre
Tant de mérite & de vertu:
Déjà la Déesse aux cent bouches,
Chez les peuples les plus farouches,
Avec ardeur l'a répandu.

Déjà d'entre les bras d'un Pere,
Le plus grand des Princes Chrétiens
A lui t'appelle & veut te faire
L'auguste héritier de ses Biens.
Chargé du fardeau de l'Empire,
Cezar lui-même veut t'instruire
Des maximes de ce grand Corps;
Vienne devient une autre Itaque,
FRANÇOIS y devient Telemaqu
Conduit par le sage Mentor,

Elle revoit dans ta personne
Du Grand CHARLES le successeur ;
Et dans Elle, elle affectionne,
Son intrepide défenseur.
Tu lui rappelles la mémoire
De cette éclatante victoire ,
Où CHARLES par sa fermeté
Malgré ses nombreuses cohortes ,
Força l'Ottoman à ses portes ,
Et lui rendit la liberté.

Déjà tout conspire à l'envie ,
A rendre tes peuples fameux ;
LEOPOLD se voit plein de vie ,
FRANÇOIS coule des jours heureux,
Si de sang les Parques avides
Te lancent leurs traits homicides ,
Et changent notre joye en pleurs ,
Envain leur rage se déploie ,
Le Ciel leur enleve leur proye ,
Et vient dissiper nos frayeurs.

Au fond de leur ombre retraite ,
On les voit se précipiter ;
Mais bientôt malgré leur défaite ,
Elles viennent nous affronter.
Dans la rage qui les anime ,
LEOPOLD devient la victime
Des coups qu'elles t'avoient portés ;
Et cet auguste & tendre Pere ,
Dans le milieu de sa carrière ,
Succombe sous leurs cruautés.

Pour calmer ta juste tristesse ,
Cezar te retient à sa Cour :

Mais ta paternelle tendresse,
 Te fait avancer son retour,
 ELIZABETH quoi qu'éplorée,
 Par ce retour est rassurée,
 Et voit dans son abbattement,
 De FRANÇOIS le respect suprême,
 Mettre à ses pieds le Diadème,
 Dont la vertu fait l'ornement.

A peine la brillante Aurore,
 Annonce le jour qui la suit,
 Que ton amour qui veut éclore
 Brave les horreurs de la nuit.
 Dans la noble ardeur qui te presse,
 Du repos la douce mollesse,
 Ne sçauroit arrêter ses pas;
 Une Mere qui te rappelle,
 Tandis qu'elle te croit loin d'elle,
 S'éveille & te voit dans ses bras.

Toi sur qui le sommeil à peine
 Vient de répandre ses pavots,
 Reçois ce fils qu'amour ramene,
 Princesse suspens ton repos.
 Dans cette agréable surprise
 Que l'amour d'un fils autorise,
 Tu crois sans doute sommeiller:
 Mais bientôt ta vive tendresse
 Lui sçait gré de la hardiesse
 Qu'il a de t'oser reveiller.

Que ne m'est-il permis de lire,
 Dans le fond de ces nobles cœurs!
 Muse, qu'il seroit beau d'écrire
 Quelles en furent les ardeurs!

Tendres

Tendres Amans que la constance,
Vient réunir après l'absence ;
Si vous nagez dans les plaisirs,
Que ne fera point une Mere
Qui dans le fils retrouve un Pere
Qui faisoit ses plus chers desirs.

PRINCESSES que le Ciel fit naître,
Pour plaire & captiver les cœurs,
Ce frere ne vient point en Maître
Vous faire part de ses faveurs :
Si son heureux destin lui donne
Sur vous le Sceptre & la Couronne,
Le même sang qui vous unit
Par une amitié réciproque,
Consacre la charmante époque
Du moment qui vous réunit.

Et toi que FRANÇOIS envisage,
D'un œil aussi tendre que doux,
PRINCE, avec toi son cœur partage,
La tendresse qu'il a pour tous.
On n'entend par tout qu'allegresse :
Déjà toute la Cour s'empresse,
Pour voir ce Prince généreux ;
Envain un doux repos l'invite,
Sa tendresse le sollicite,
Il en fait éclater les feux.

Vous le verrez bientôt paroître
Ce Prince que vous souhaitez,
Peuples, bientôt ce nouveau Maître
Vous fera part de ses bontés,
Ranimez votre confiance,
Une sûre & pleine abondance,

Sera le fruit de ses bienfaits ;
 Et de concert avec ce Prince
 Themis de toute la Province
 Proscrira le vûë à jamais.

Oui FRANÇOIS dedans la Lorraine
 Va ramener le siècle d'or ;
 Et pour vous sa main toujours pleine
 Veut être un vulgaire trésor.
 Il a pour vous un cœur de Pere
 Vos besoins & votre misere
 Sont l'objet de vos premiers soins ;
 Et si le destin le rappelle
 A faire une absence nouvelle ,
 Il sçait pourvoir à vos besoins.

A la Princesse qu'il adore
 Il remet le soin de l'État ,
 Et de cet emploi qu'elle honore
 Elle s'acquitte avec éclat.
 Des Princesses la plus parfaite ,
 Cette Auguste Mere se prête
 Aux besoins des plus indigens :
 Pour tous elle a même tendresse ,
 Et les petits dans leur bassesse
 Sont écoutés comme les grands.

Enfin , Grand Prince, tu nous quitte
 Et vas montrer au monde entier ,
 Ces grands talens & ce merite
 Qui de CHARLES font l'heritier.
 Déjà tu traverses l'Empire ,
 Déjà chaque Province admire
 Et ton merite & ta vertu ;
 Tandis qu'un Peuple que tu laisse

Mêle à la commune allégresse
Les regrets de l'avoir perdu.

Par tes vertus vraiment royales ,
De tous tu sçais gagner les cœurs ,
Et tes mains toujours liberales ,
Par tout répandent leurs faveurs .
A la grandeur de ton génie ,
Chacun semble porter envie .
On voit avec étonnement
Qu'aux talens qu'il faut pour la guerre ,
Tu joins la prudence d'un Pere
Qui de nos jours fut l'ornement.

Ainsi tu regnes par avance ,
Par tout où tu conduis tes pas ,
Chacun croit te faire offense
A te voir & ne t'aimer pas .
Une Ville te voit à peine
Que de tes bienfaits elle est pleine :
Par tout on t'entend proclamer ,
N'est-ce pas , si je l'ose dire ,
Sur tout étendre son Empire ,
Que de sçavoir s'en faire aimer.

GRAND PRINCE, Cezar te rappelle ,
Viens reparoître dans sa Cour ;
Une gloire toute nouvelle ,
T'attend dans ce brillant séjour .
Ce Monarque dont la prudence ,
Dés long-tems par son alliance ,
Cherche à perpetuer son sang ;
A sa Cour, veut que tu revienne ,
Et qu'après lui FRANÇOIS y tiennes
D'un fils chéri le premier rang.

Mais

Mais à peine de tes voyages
 Finis tu le cours glorieux,
 Que la guerre par ses ravages
 Vient porter le trouble en tous lieux.
 Cezar dont la douce tendresse,
 Pour tous les Peuples s'intéresse;
 Tâche d'en arrêter le cours;
 Sur ta grandeur s'il délibère,
 Si pour un tems il la diffère,
 Il sçait l'assurer pour toujours.

L'aimable paix enfin l'assure,
 Ce bonheur qui fait des jaloux,
 CHARLES se hâte de conclure,
 THERESE en vous donne un Epoux.
 PRINCESSE digne des hommages,
 Des cœurs même les plus sauvages,
 Vous faites l'objet de nos vœux;
 Mais pensez qu'à cette Province
 Vous allez enlever un Prince,
 Sous lequel nous vivions heureux.

Oui, GRAND PRINCE, ta destinée,
 Commence à paroître au grand jour,
 Déjà des flambeaux d'hyménée,
 Les flammes brillent à la Cour.
 De la pompe qui te devance,
 S'étale la magnificence,
 L'or éclate de toutes parts;
 Et de cette cérémonie
 La majestueuse harmonie,
 Tient en suspens tous les regards.

LOUIS qui te voit avec joye,
 Monter au faite des grandeurs;

Du sein de la France t'envoie
Ses dons & ses Ambassadeurs,
Ce R O I que ta gloire interresse,
Lui-même à l'accroître s'empresse,
Et fait revivre de nos ans
Cette R E I N E qui de Solime
Eronna le R O I magnanime
Par ses magnifiques presens.

Déjà des quatre coins du Monde
Pour rendre ce jour plus brillant
En peuple, en Prince, Vienne abonde,
De toutes parts chacun s'y rend.
Dans les richesses de son Maître
Chaque Ministre fait paroître
Son goût, sa générosité;
Et ce fastueux étalage
A Vienne rappelle l'image
Des Fêtes de l'Antiquité.

Non dans le cours de tes conquêtes,
Rome malgré ta vanité,
On ne vit jamais dans tes fêtes
Tant de pompe & de majesté.
Ces tristes R O I S chargés de chaînes,
Qui suivoient les Aigles Romaines;
Flattoient l'orgueil de ton Sénat.
Mais ces captifs dont la victoire,
A ton faste immoloit la gloire,
N'en ternissoient-ils pas l'éclat?

Tous ces illustres misérables
Qu'un injuste sort t'a soumis
Sous les fers dont tu les accables
Peuvent-ils être tes amis ?

Dans

Dans un fpectacle où tout doit plaire ,
 L'œil fçauroit-il fe fatisfaire ,
 A voir fuivre un ROI malheureux
 Tandis qu'un char qui le devance ,
 Sur les débris de fa puiffance
 Trainne fon vainqueur orgueilleux.

Ici tout brille, tout contente,
 Tout ne réfpire que grandeur.
 Tout y paffe même l'attente
 Du plus avide fpectateur.
 Si l'on y voit de tes trophées
 Quelques figures retracées ,
 Rome , ce font par les bienfaits
 Et ces malheureux qu'on voit fuivre ;
 Sont ceux que ce Prince délivre,
 Et qu'il ablout de leurs forfaits.

PRINCE aujourd'hui l'Europe entiere
 Prend part à cet événement ;
 Et ta Lorraine la premiere
 Le voit avec raviffement.
 Mais que la grandeur de ta gloire
 N'efface point de ta memoire
 Son ancienne fidelité.
 Si tu donnes des loix à d'autres
 Daignes nous conferver des nôtres
 La précieufe antiquité.

Grand Dieu! qui fur leurs jours préfides,
 Conferves-les toujours fereins,
 Et que les Parques homicides
 Refpectent l'œuvre de tes mains:
 Du plus augufte fang du monde
 En eux rend la fource féconde.

Et que de leur prosterité
Par un doux effet de ta grâce,
Le sang coulant de race en race,
Parvienne à l'immortalité,

E N V O I.

Toi dont la profonde sagesse
Brille aux yeux de l'univers,
Princesse, en ce jour d'allégresse
J'ose te présenter ces vers.
Trop heureux s'ils peuvent te plaire:
Mais du sujet le plus sincère,
Ils t'exposent les tendres vœux :
Il croira sa gloire immortelle,
Si ta bonté toujours nouvelle
Daigne jeter les yeux sur eux.

III. A ces deux Odes, j'ajoute trois Epigrammes Latines sur le même sujet, elles sont ingénieuses, & sortent de la plume d'un jeune Bénédictin de l'Abbaye de Moyen-Moutier en Vôge. Le Lecteur intelligent peut en pénétrer aisément le sens. Les voici.

In faustum FRANCISCI III. Lotharingæ
Barriqæ Duci cum Mariâ
Aufriacâ connubium.

Regina allapsus, dum plausibus insonat, Urbis
Ister præcipites sistere coepit aquas.
Oblitusque sui, latus quoque gaudia miscet
Cursus, & optatum pangere gestit hymen.
Obstupuere morâ Traces, causamque rogatus
Aufriacæ nupsit Lotharus, amnis ait.

R Gentis

*Gentis, avi que memor hac ad responsa Tyrannus **

*Qui sua dat Sacris † impia jura plagis,
Ingemit & nostri decrefcite cornua difcit,
Instant Imperii funera, Luna vale.*

Autre.

Fortunata fuas jam cefset plangere fortes,
Et maribus fteriles mœfta rigare finns.
Francifco genitos, & quos genuifset in avum
Si Staret, haroes Auftria nupta tenet.

Autre.

Prifca duas inter multos agitata per annos
Lis erat, ambarum quæ prior efferet avis.
Hinc antiqua fuas Lotharingia pradicat, illine
Non minus antiquis Auftria ducta viris:
Nec fperabatur qui rem finiret, amicas
Cum fubitò partes inferuere manus.
Conjugio hincque genas quocum contendere jam nunc
Nullum qui titulis audeat, orbis habet.

Comme toutes ces pièces occupent la place de-
vouïée chaque mois à la littérature, je remets par
néceffité ce que j'ai dans ce genre, au Journal du
mois prochain, fans paffer néanmoins fur les Eni-
gmes menfales qui vont finir cet Article tout poétique.

IV. Le mot de la dernière Enigme eft un *Hon-
me à cheval.*

* L'Ottoman.

† la Terre fainte.

E N I G M E.

JE suis des instrumens le plus industrieux,
Et l'art ne doit qu'à moi ses travaux précieux ;
De mes ressorts rien n'égalé l'adresse,
Et l'agilité, la souplesse.
Je suis mere, & j'ai divers enfans,
Et les ai dès mon enfance.
Mais les petits comme les grands,
Sont égaux d'âge & de naissance,
Et viennent tous à même tems,
Chacun d'eux sans en être morne,
Doit dès le moment qu'il est né,
En sa tête porter la corne.
A m'aider à me nourrir chacun est destiné,
En tout tems disposés à me rendre service.
Mais telle est la severe loi,
Que si l'on me reprend pour quelque maléfice,
Chacun d'eux passant pour complice,
Ils sont tous punis avec moi.

Autre.

ON me vient consulter pour sçavoir les saisons,
Et quand le Soleil entre en ses douze maisons,
De la Terre & du Ciel je sçais les destinées ;
Et plus je suis nouveau, plus je marque d'années

ARTICLE II.

*Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en ITALIE en SUISSE .
 En ESPAGNE depuis le mois dernier.*

1. **L**Es nouvelles de l'Armée Espagnole en Lombardie, & celles de la Cour de *Madrid*, ont eu un tems si peu de proportion entr'elles, qu'on ne put s'y fixer pour en tirer quelque chose de positif : D'ici les avis étoient qu'il y avoit à Cadix un nouveau convoi de Troupes pour le transporter en Italie ; & de là on aprenoit que divers Regimens repasseroient sans délai en Espagne. Mais ce qu'il y a de certain, & sur quoi, si l'on veut, il y a eu quelques remarques à faire, c'est que le Duc de Montemar avoit donné ordre aux Chefs de tous les Corps qui sont sous son commandement, de les rendre complets le plutôt possible ; qu'il y avoit pour cette fin au commencement de Fevrier des Officiers à Florence, à Parme & à Plaisance, enrollans du monde de toute nation ; & qu'ensuite des ordres du même Général, on a recommencé aussi à travailler aux Fortifications extérieures de Livourne. Comme ces dispositions du Duc de Montemar, jointes à ce que les conférences de Fiorenzuola en Toscane entre des Commissaires Impériaux & Espagnols pour le reglement des quartiers des Troupes de part & d'autre, n'ont pas tout-à-fait répondu à ce qu'on s'en étoit promis ; comme, dis-je, ces dispositions sembloient un peu équivoques au Marechal de Noailles, il avoit ordonné à celles de ses Troupes qui se préparoient à retourner en
 France

France, de différer leur marche, & aux Commissaires François de suspendre la vente des Magazins. Mais à présent qu'il paroît que le Duc de Montemar a ordonné d'évacuer effectivement la Toscane ayant fait depuis peu embarquer des mortiers, quantité de bombes, & autres munitions de guerre, pour les transporter à Naples, on compte qu'il n'y aura rien qui retardera la sortie projetée des François de la Lombardie, que la saison peu commode. On se persuade cependant que ce ne sera qu'après que le Marechal de Noailles les aura employés à mettre les Impériaux en possession des Duchés de *Toscane, Parme & Plaisance*, & de tous les Etats restitués à l'Empereur par les Préliminaires. C'est ce qu'on saura plus positivement dans la suite; on sçait déjà que le Duc de Montemar a reçu un Exprès de la Cour qui l'informe qu'elle a souscrit aux Préliminaires.

II. On est aussi au fait de la négociation du Marechal de Noailles à la Cour de Turin, d'où l'on apprend que le Roi de Sardaigne s'est conformé aux arrangemens concertés à Vienne, avec ces particularités. A l'arrivée du Duc de Noailles à Turin, *Le Roi de S. M. lui fit de bouche la déclaration qu'Elle avoit déjà faite par écrit: „ Qu'Elle ne s'éloigneroit pas de concourir avec les Puissances qui ont heureusement avancé à un tel point le grand ouvrage de la Pacification, & qu'Elle étoit prête à sacrifier les esperances qu'Elle avoit de plus grands avantages que ceux qui ont été stipulés pour Elle dans les Préliminaires; mais qu'ayant fait de grandes dépenses pour réparer & augmenter les fortifications des principales Places du Milanez, Elle se croyoit fondée de les retenir jusqu'à l'actuel remboursement. „* Jusqu'à présent l'on est à s'initier de la façon dont ce nœud de dif-

ficulté a été tranché : il l'est cependant , & l'on peut croire que le Roi de Sardaigne sera ou aura été obligé de se contenter du *Novarrois* & du *Torronois* qui sont les deux Provinces dont il a fait l'option des trois qu'on lui avoit données à choisir. Cette portion tiendra lieu vraisemblablement à S. M. Sardaignoise de toutes ses dépenses dans une guerre qui ne l'engageoit point directement à y prendre part. Depuis qu'elle s'est déterminée à ce parti, de nouvelles levées qu'on faisoit en Suisse pour l'augmentation de ses Troupes, ont été contremandées.

III. Le Marechal de Noailles, après s'être acquité à Turin de la commission dont il étoit chargé, est revenu à son quartier général de Lodi ; d'où il est allé à Modene. Suivant ses ordres le Comte de Lantrec s'est rendu à Boulogne, pour y prendre avec le Comte de Kevenhuller qui commande l'Armée Impériale, les arrangemens nécessaires afin d'évacuer les pays qui doivent être cédés ou restitués à l'Empereur, conformément à ce qui a été réglé à Vienne avec Mr. du Theil, Ministre du Roi Très - Chrétien ; & en conséquence les Troupes Françaises se disposent à se retirer des Places qu'elles occupent encore dans le Mantouïan, & de tout ce qui est le long du Pô jusqu'au Ferrarois.

Les Impériaux qui sont toujours dans les Etats du Pape, où ils se renforcent par quantité de recrues & l'arrivée des Regimens qui les joignent, pressent de leur côté assez vivement cette évacuation : Le Duc de Modene la souhaite aussi d'autant plus pour ses Etats, qu'il l'attend pour s'en remettre en possession.

On jouit au reste d'une tranquillité aussi parfaite

faite dans tous les lieux où les Troupes Imperiales & celles des trois Couronnes font en quartiers, qu'on croit déjà y goûter les douceurs de la Paix. Le commerce est libre entre toutes les Armées, & l'on permet à un chacun d'aller par tout sans passeport.

Il n'y a que dans les Etats du Pape, où les plaintes n'ont point eucore cessé entierement, à l'occasion du séjour des Impériaux qui leur paroît onereux. Mais pour suivoit d'accidens pour ces Provinces, la maladie contagieuse qui regne parmi les Bestiaux dans le Milanez, commence à s'y communiquer, sur-tout dans le Ferrarois où il en est déjà mort un grand nombre. Mais la crainte où l'on étoit aux environs d'*Ascoli* d'y voir séjourner aussi un Camp d'Espagnols, est dissipée, les 2000. hommes de ces Troupes que nous dîmes le mois passé être arrivés sur le Territoire du St. Siege, étans retournés à leur Camp de Pescara dans le Royaume de Naples, d'abord après la nouvelle des dispositions de la Cour de Madrid pour l'acceptation des Préliminaires.

IV. *Genes*. Mr. Etienne Derazzo, Doge de Genes, ayant achevé son terme, Mr. Nicolas Caraneo fut élu le 5. Fevrier pour lui succeder dans cette éminente Dignité.

La Republique auroit fort souhaité que le Roi de Sardaigne ne se fût point déclaré pour le *Tor-tonois*, que les Préliminaires de la paix lui offroient, parce que les Genoïs ne pourront plus se rendre dans le Milanez, sans passer par les Etats de ce Prince, à moins de faire un détour en prenant par la *Specie*, ou *Sestri di Levante*.

Les avis de *Corse* avoient donné espoir à la Régence Genoïse que les mécontents accepteroient les propositions que Mr. Rivarola, nouveau Commissaire

faire

Indépen-
dante apa-
rente des
Insulaires
Corfes.

faire, arrivé à Bastia, a eu ordre de leur faire, Mais lorsque les conditions parurent de cette prétendue soumission, on n'y aperçut que le même esprit de revolte, sans aucun moyen d'y pouvoir acquiescer. On est par conséquent dans la pensée que la République empruntera de nouveau un secours puissant d'hommes, pour l'employer conjointement avec les forces contre les Corfes rebelles; car jamais ils n'ont été en un meilleur état qu'à présent. De trois en trois mois ils levent les Tailles qu'ils ont imposées dans les quartiers où ils sont les maîtres: Deux barques chargées, l'une d'armes & de munitions de guerre, l'autre de Sel, leur sont depuis peu arrivées, sans qu'on sçache de quelle nation sont ces Bâtimens, ni d'où ils viennent: C'est à l'Isle Rouge près de Gagiola, qu'ils ont abordé.

Cependant malgré le bon état des Corfes mécontents, on se persuade qu'il n'auroit pas été trop difficile aux Genoïis de les ranger à leur devoir, s'ils n'entretenoient pas parmi eux - mêmes des ennemis plus dangereux que ceux - là.

Le Chevalier Pinelli que Mr. Rivarola est allé relever, est actuellement à Genes de retour de Bastia: Il se donne de grands mouvemens pour justifier sa conduite, & l'on ne pense pas autrement qu'il n'y réussira; son crédit & sa puissante Famille en font des moyens efficaces.

V. Rome. La Cour a été un tems fort occupée à trouver les fonds pour soulager les Habitans des Provinces Ecclésiastiques foulés par les quartiers d'hiver des Troupes Impériales. Il n'y avoit point de jour qu'il n'en arrivât quelque plainte; & ce qui embarassoit le plus, c'est que ces Troupes s'étendoient de tous côtés, & que leur nombre augmentoit de jour en jour. Mais à présent que les affaires pour la Pacification générale prennent un tour favorable,

vorable, on en attend l'entier dénoüement avec d'autant plus d'impatience, que c'est là l'unique moyen qui fait esperer la sortie des Impériaux des Terres de l'Eglise: Déjà ils n'y exigent plus d'argent des Habirans, & sont obligés par ordre de l'Empereur de se contenter simplement des provisions & fourrages qu'on leur fournira.

Ce sera le Prince Corsini neveu du Pape qui portera le Chapeau de Cardinal à l'Infant d'Espagne Don Louïs; Sa Sainteté l'a ainsi résolu, à l'exemple de quelques-uns de ses Prédecesseurs, qui ont chargé leurs neveux d'une pareille Commission à l'égard des enfans des Rois qui avoient été élevés à la pourpre.

VI. *Naples.* On regarde ici comme ailleurs la Paix faite, & le bruit s'y répand qu'elle sera suivie du mariage de l'Infant Don Carlos avec la seconde Archiduchesse. Mais on compte être informé dans peu si ce bruit a quelque fondement, & s'il est vrai aussi que les Troupes Espagnoles qui sont au Camp de Pescara vont être envoyées dans leurs quartiers. Il est du moins certain que celles qui étoient destinées pour les aller joindre, ont reçu contr'ordre sur des assurances que l'on a que le Roi d'Espagne s'est enfin déterminé à accéder aux Préliminaires.

Quoiqu'il en soit il y a des ordres expédiés pour tirer une ligne sur les frontieres de l'Etat Ecclésiastique depuis le Territoire de Vasto jusques près d'Ascoli sur les Terres du Pape, & d'y faire construire plusieurs Redoutes, lesquelles seront gardées par un corps de 4000. hommes. On doit faire aussi quelques retranchemens vers le Pas de St Germano, & bâtir divers Forts du côté de Fondi. Par ce moyen l'on prétend pouvoir défendre en cas de besoin

besoin , & avec peu de Troupes, l'entrée d'une force ennemie dans ce Royaume.

L'Infant a donné ordre de faire encore construire quatre nouveaux Vaisseaux de guerre , ayant déjà assigné l'argent nécessaire à cet effet. Ce Prince a reçu il y a deux mois en present du Roi son Pere , huit Bataillons de Troupes qu'on appelle les *Petits Walons* ; & depuis peu S. M. Cath. lui a donné encore quatre Bataillons des Gardes Walones. Ces Troupes sont attendues incessamment dans le Royaume.

Sur ce que le Roi de Sardaigne reconnoit la Royauté de l'Infant, le Duc Serpoli est nommé pour aller à la Cour avec le caractère d'Ambassadeur de Sa Majesté Napolitaine.

Deux Navires Anglois entrerent au commencement de Fevrier dans le Port de Naples chargés de 106. ballots de meubles tirés des Palais de Parme & de Plaisance ; ils furent suivis quelques jours après d'un autre Bâtiment , qui avoit à bord un Carrosse magnifique que la Duchesse Dorothee de Parme envoie à l'Infant. Ce Carrosse est estimé 20000. Philippes d'or.

VII. *Suisse*. Les Députés des Cantons de Zurich & de Berne ont été assemblés pendant quelques Semaines à Bade pour tâcher d'accorder à l'amiable les differends qui subsistent depuis long-tems entre l'Abbé de St. Gal & les Habitans de Toggenbourg , mais sans succès , sur ce que l'Abbé avoit demandé qu'avant tout on fasse le procès aux Habitans à l'occasion du meurtre commis en la personne des Srs. Rudlinger & Kellers ; qu'on mette en sequestre les Biens de ces infortunés , & qu'on établisse dans le *Toggenbourg* un Gouvernement plus moderé. D'un autre côté les Députés Toggenbourgeois ont fait leur possible pour arriver à leur but
qui

qui étoit de renvoyer cette affaire, sous prétexte de n'être point munis d'instructions à ce sujet, & ils ont envoyé à Zurich une Députation de dix personnes pour prier la Régence de ce Canton de les prendre sous sa protection, & de ne pas permettre que l'affaire du meurtre auquel le Gouvernement n'a aucune part, soit mêlée avec les autres affaires de ce Territoire.

C'est ensuite de cette députation que se rompirent infructueusement les Conférences de Bade sur un point qui fait beaucoup de bruit en Suisse. Les Députés qui y ont assisté sont tous retournés chez eux; & comme les Députés de Berne & de Zurich étoient ceux que les Toggenbourgeois avoient le plus réclamés, ils ont exhorté ces derniers, avant leur départ, de se tenir tranquilles chez eux & de ne rien entreprendre contre l'Abbe de St. Gal jusqu'à ce qu'on eut accommodé leurs différends dans une nouvelle Assemblée.

VIII. *Espagne.* Comme il ne nous est venu que peu d'avis de ce Royaume qui intéressent le public, on les comprendra succinctement dans ce Paragraphe, afin de ne pas trop s'étendre, & de laisser la place convenable dans les articles suivans pour les relations qui ne sont pas à renvoyer à un autre mois, & pour de longues & belles pièces qui méritent l'attention des Lecteurs.

La joye est actuellement répandue dans toute la Monarchie d'*Espagne*, occasionnée par la résolution qui est certaine, & que le Roi a prise enfin d'accéder aux préliminaires arrêtés à Vienne entre les Cours de Vienne & de Versailles. Don Joseph Pantoja en a donné avis à l'Envoyé de France, qui a sur le champ dépêché un Exprés pour porter cette grande nouvelle au Roi Très-Christien. On sçait, & nous l'avons déjà avancé plus haut, que

que la Cour a fait notifier cette Résolution au Duc de Montemar quelques semaines avant de le faire au Ministre de France. Cette heureuse nouvelle a été suivie de l'arrivée de deux Vaisseaux de guerre, la *Conquête* & l'*Incendie* venans de Carthage, qui sont entrés le 10. Fevrier dans la Baye de Cadix, tous deux très- richement chargés : voici le trésor qu'ils avoient à bord. 328. mille 808. pieces de huile pour le compte du Roi, 209. mille pour la Croisade, 600. mille 800. pour les Eglises, & 939. mille 44. pour les particuliers, 266. marcs & demi d'émeraudes, 1486. atobes de Cacao, 241. de Cascarille, 7. de Banille, & 628. de Laine de Vigogne.

L'accession du Roi au Préliminaires est regardée aussi comme le sceau de la bonne harmonie qui va revivre entre S. M. & le Roi de Portugal, dont les Troupes qui avoient été envoyées sur les Frontières de l'Estremadoure, continuent à se tenir tranquilles dans leurs quartiers. On est persuadé par consequent que la Flotte Angloise ne tardera plus à retourner dans ses ports.

L'Abbé Santo-Bueno est arrivé de Rome à *Madrid* avec la Barette pour le jeune Cardinal Don Louis, & l'on y attend aussi le Prince Corsini qui doit apporter le Chapeau de Cardinal pour S. A. Royale.

A R T I C L E III.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en FRANCE, depuis le mois dernier.

1. **P**AR l'accession de l'Espagne aux Articles Préliminaires, les esperances qu'on avoit conçues d'une paix générale se trouvant remplies, l'on ne croit plus qu'il y aura de Congrès dans les formes pour la signer, mais seulement une Assemblée à la Haye de Ministres des principales Puissances de l'Europe, où l'on mettra la dernière main au Traité futur. Après que la Cour eut reçu l'Express du Marquis de Vaugrenan, Ambassadeur du Roi en Espagne, qui lui apporta la nouvelle de cette accession, elle en dépêcha un autre à Mr. du Theil, qui est à Vienne, avec ordre d'en faire part à l'Empereur. Le Roi Catholique n'a souscrit à ces Préliminaires, à ce qu'on prétend, qu'après avoir reçu un Acte passé à Vienne, par lequel S. M. Imp. reconnoit l'Infant Don Carlos Roi des deux Siciles, & donne toutes les assurances possibles qu'Elle ne troublera en aucune manière le nouveau Roi de Naples dans la paisible possession de ces Royaumes, & des Places sur les côtes de la Toscane cédées à ce Prince.

Comme il paroît à présent que les principales difficultés qui retardoient le fruit de l'heureuse négociation de Vienne, sont levées, on ne peut qu'en attendre incessamment la production, suivie des effets ordinaires, entr'autres de la liberté & augmentation du commerce pour le peuple avec la décharge des nouveaux Impôts. Quant à la Cour,

si le bruit court en Espagne qu'une marque de la réunion sincere de celles de Vienne & de Madrid fera le mariage de la seconde Archiduchesse avec l'Infant d'Espagne Don Carlos, il s'en répand un autre de même nature dans le Royaume; c'est, dit-on, que la nouvelle paix sera suivie du futur Mariage de Madame de France l'aînée avec le Prince Royal & Electoral de Saxe, fils du Roi de Pologne Auguste III. Voilà le double nœud qui doit lier les deux Augustes Maisons d'Autriche & de Bourbon, s'il y a quelque fonds à faire sur des discours; voilà enfin ce qui doit couronner le grand œuvre de la paix générale qui est promise à l'Europe.

On devoit, à ce que l'on prétend, publier cette paix les Armées Assemblées, mais cela ne paroît point vraisemblable, puisqu'on attend de retour les Troupes qui ont formé celle d'Italie. On devoit aussi assembler une Armée sur le Rhin pour le même effet, ce qui est également dissipé; peut-être que les bruits des futurs Mariages n'ont pas plus de fondement; on le saura mieux dans suite, passons entre-tems à quelques particularités.

II. Les huit Vaisseaux François qui ont passé l'Automne à *Cadix* sont rentrés dans le Port de Toulon, où ils ont été déarmés, démâtés, & ensuite mis à l'abri au vieux Port. Le Marquis d'Antin qui a commandé cette Escadre, est de retour à *Paris*.

III. Mr. Lercari est arrivé dans la même Ville venant de Rome, pour avoir soin des intérêts du Pape par rapport aux prétentions de S. S. concernant l'investiture des Duchés de *Parme* & de *Plaisance*. Il a vû d'abord avec satisfaction que les difficultés qui vraisemblablement devoient l'empêcher de se rendre sitôt à la Cour, se sont trouvées subitement levées. Nous avons fait voir par addition

à la fin de notre dernier Journal, que la nature de ces difficultés étoit un différend survenu entre cette Cour & celle de Rome, sur la reconnoissance que le Pape avoit faite de l'Electeur de Saxe comme Roi de Pologne. Mais à présent qu'on prétend sçavoir que le Roi a fait déclarer à S. S. qu'il ne prendra point en mauvaise part si cette reconnoissance se fait en des termes convenables & dans un Consistoire secret, Mr. Lercari a déjà eu l'honneur de saluer le Roi & la Reine, leur ayant été présenté par le Cardinal de Fleuri.

IV. Au commencement de Fevrier le Roi créa Ducs & Pairs de France le Comte de Charillon, Gouverneur de Mgr. le Dauphin, & le Marquis de Perignan, Chevalier des Ordres du Roi & neveu du Cardinal de Fleuri. Ce dernier a pris le nom de Duc de Fleuri, sa Terre de Perignan ayant été érigée en Duché - Pairie sous le nom de Fleuri. Après cette création S. M. envoya un de ses Gentilshommes au Cardinal de Fleuri qui étoit à sa maison d'Issi, pour lui dire qu'Elle ne souhaitoit de sa part aucune remontrance à ce sujet; son Eminence ne laissa pas de se rendre sur le champ à Versailles afin de remercier le Roi & lui baiser la main. Mais S. M. ne le voulut pas, & embrassa ce Prélat. Nous passons sur les Emplois & les Bénéfices auxquels le Roi a aussi nommé, & sur une promotion de Chevaliers de St. Louis. Cette Liste n'est point à rapporter ce mois-ci ayant des relations que nous sommes contraints de lui préférer, dans les articles suivans, à l'occasion du Mariage du Duc de Lothaine.

V. Le festin que le Marquis de Stainville, Envoyé extraordinaire de ce Prince, donna le 12. Fevrier à Paris à l'occasion du Mariage de S. A. R. a été des plus somptueux, & servi avec toute la délicatesse

licatelle possible. Mr. le Cardinal de Fleuri y avoit été invité ; mais S. Em. a envoyé s'excuser. Le Garde des Sceaux a fait la même chose. Toutes les autres personnes de distinction invitées ont néanmoins été de ce Repas, avec les Comtes de Maurepas & de St. Florentin , Ministres & Secretaires d'Etat. Il y avoit plus de cent couverts. Le cérémonial a été cause qu'on n'y a point porté de santés. Mr. de Stainville n'a pas notifié le Mariage du Duc son Maître au Roi , c'est le Baron de Honstein arrivé à Paris le 2. Mars , qui , dit-on , est chargé de s'acquitter de cette Commission. Entrons à présent dans le recit de ce qui s'est passé à la Cour de Luneville à l'occasion de ce Mariage, c'est l'objet de l'article suivant.

L O R R A I N E.

LE mariage de son Altesse Royale avec la Sérénissime Archiduchesse Marie - Therese , en mettant le comble aux souhaits publics dans la Capitale où la cérémonie s'en est faite, n'a pas moins rempli de joye le cœur du peuple le plus fidele & le plus zélé pour ses Souverains. Les marques qu'il en a données aux jours désignés pour les réjouissances & les actions de graces à Dieu d'un événement si heure ux , en sont un témoignage sincère, n'y ayant pas eu dans toute l'étendue de la Lorraine , jusqu'à des particuliers , à l'envi l'un de l'autre, qui n'eussent démontré par des faits extérieurs leurs sentimens à ce sujet. J'ai de divers endroits des relations de ces réjouissances qui meritoient toutes d'être mises dans des monumens publics pour l'ordre & le bon goût qui y ont régné , c'est ce qu'on a remarqué, entr'autres, à *Pont - à Mousson* , à *Etain* , à *Epinal* , à *Bouxieres* ,

des Princes &c. Avril 1736. 263

Bouxieres, &c. Mais ni la place qui me reste, ni autant qu'en occupe un de mes Journaux, ne pourroient les comprendre toutes: je me retranche par conséquent à mettre au jour & à circonstancier ce que la Cour de *Luneville* avec les Habitans, & la Ville de *Nanci* nous présentent. Commençons par la Cour.

Egalement nombreuse & magnifique, elle se trouva le 12. Fevrier au lever de S. A. R. Madame. Régente, ensuite à la grande Messe qui fut chantée vers les onze heures dans la Chapelle du Château par Mr. l'Abbé de St. Remi de *Luneville*, & dura à une heure. Rien ne pouvoit surpasser la somptuosité, la magnificence & la profusion de ce repas servi sur quatre tables de cent couverts chacune. Les Dames en occupoient deux, les deux autres étoient pour les Seigneurs. Son Altesse Royale, Madame Régente, tint la première, la seconde fut tenue par la Princesse aînée. Les santés de la nouvelle Souveraine furent annoncées par une décharge du Canon & de boëtes, & au son des Trompettes & des Timbales, de même que les santés de l'Empereur & de l'Imperatrice.

*Rejoissances
à Luneville
pour le Ma-
riage du Duc
de Lorraine*

Après le diner il y eut grand jeu à la Cour jusqu'à six heures que commença la Comédie le *Délin affecté*: Elle fut suivie de l'*Usurier Gentilhomme*, toutes deux représentées par les Comédiens de la Cour; des danses & des concerts de voix en entremêloient les Actes.

L'illumination du Château & des aîles commença à sept heures, elle étoit formée avec tout l'ordre possible par plus de 50. mille lampions qui faisoient le plus beau coup d'œil. Toute la Ville, le portail des Eglises, & les Hôtels illuminés pareillement d'une quantité prodigieuse de lampions distribués avec goût, charmoient la vûe

d'une affluence de peuples qui s'étoient rendus de toutes parts à Luneville. Ces belles illuminations ne finissent qu'avec le jour.

Au sorti de la Comédie , on fit une décharge de Canons & de boëtes , au son de toutes les cloches , & la Cour soupa à huit heures à quatre tables servies avec les mêmes profusions & délicatesse qu'à midi. Elle en sortit vers les onze heures pour voir tirer le feu d'artifice dont voici le compolé.

Feu d'Artifice.
ce.

On avoit dressé au milieu du jardin des Bosquets une Tour quarrée d'ordre dorique qui formoit quatre portiques ornés de dévise & d'embèmes , au-dessus de laquelle une grande Pyramide terminée par une Statuë de la Renommée , tenant d'une main une couronne de laurier , & de l'autre une trompette. Au milieu de la Pyramide étoient les Armes de Lorraine & d'Autriche : Une décharge de six cens coups de Canons & de boëtes fut le prélude de ce feu. S. A. R. Madame de son appartement y mit le feu à onze heures par un Dragon allumé : Alors les gerbes , les fusées , les lances , & quantité d'autres artifices s'éleverent vers les nuës. Ce spectacle qui fut des mieux exécuté , est de la composition de Mr. Varin , Lieutenant de l'Artillerie de S. A. R. ; & les Peintures sont de Mr. Chaman , Peintre de S. A. R. Le Regiment des Gardes sous les armes entouroit le feu d'artifice.

Cette premiere journée des réjouissances de la Cour fut terminée par un Bal non masqué qui commença à minuit & dura jusqu'à trois heures.

Le 13. Madame Regente accompagnée des Seigneurs & Dames de la Cour , assista derechef à la grande Messe dans la Chapelle du Château , à l'issue de laquelle Mr. l'Abbé de St. Remi entonna

des Princes &c. Avril 1736. 265

le *Te Deum*. Il n'y eut ce jour-là à midi que deux Tables, mais servies comme la veille, pour les Seigneurs & les Dames. La première fut tenuë par S. A. R. Madame, Régente; Mesdames les Princesses dînerent à leur petit couvert, parce qu'elles devoient être de la Comédie: Elles représenterent à six heures du soir l'*Ecole des maris*, piece de Moliere, qui fut suivie du *Triomphe du tems passé*. Voici les noms des Acteurs de la première de ces Pièces.

SGNANANELLE.	Le Marquis de Custine, fils du Gouverneur de Nanci.
ARISTE.	Mr. de Marfanne.
ISABELLE.	S. A. S. la Princesse Charlotte.
LEONORE.	La Comtesse de Lanoye.
LISETTE.	Madame Eliotte.
VALERE.	Le Marquis de la Men- saque.
ERGASTRE.	Le Marquis de Broscia.
LE COMMISSAIRE.	Le Marquis de Mensere.
LE NOTAIRE.	Mlle. Plaute de Martigny.

Nom des Acteurs du *Triomphe du tems passé*.

CLEON.	Mr. de Marfanne.
MR. ROQUENTIN.	S. A. S. la Princesse aînée.
LEANDRE.	Le Marquis de la Men- saque.
ISABELLE.	La Comtesse de Lancy.
DRILLOT.	Le Marquis de Broscia.
DORINETTE.	Madame Eliotte.

S. A. S. la Princesse Charlotte dansa seule avec une grace & un air qui charma tous les spectateurs. Il y eut ensuite un Ballet général très-bien exécuté.

Le souper fut servi à huit heures dans le même goût que les repas précédens, sur trois Tables chacune de cent couverts. Un Bal marqué le suivit. Il commença à 11. heures, & finit à 4. heures.

Le 14. jour du mardi gras, étoit fixé pour les réjouissances de la Ville de Luneville. On avoit élevé entre les aîles du Château le *Temple de la Paix* & de l'*Hymen*, de figure octogone avec quatre portiques ornés des piliers & de colonnes d'ordre corinthien qui soutenoient des Trophées d'Armes sculptés en relief. Ce Temple de la hauteur d'environ quatre-vingts pieds, étoit fermé par un cercle pole, & terminé par un aigle; aux deux faces principales étoient les Armes de Lorraine & d'Autriche peintes avec goût; on y entroit par quatre perons. Il y avoit aux quatre coins de la Place une pyramide, sur lesquelles étoit les Médailles des Empereurs & des Ducs de Lorraine; un aigle sculpté en relief les terminoit. C'est Mrs. Jador, Architecte de S. A. R. qui en a donné le dessin; & les peintures ont été exécutées par Mrs. Chaman & Gitardet. Son Altesse Royale, Madame, par une attention pour les Etrangers, avoit fait illuminer ce Temple dès le Dimanche. Voici les devises qu'on y remarqua.

FRANCISCO III. Lotharingia ac Barri Ducis
 Regio, augustas cum Austriacâ Theresiâ nup-
 tias geniali hoc apparatu, gratulantur
 Cives Lunevillani.

Sous le portrait de son Altesse Royale.

Ecoutez, Peuples les Oracles;

En faveur de FRANCOIS les destins son ouverts.

Contemplez ici les miracles;

Que

Que cet Astre nouveau prépare à l'univers,
Sous celui de l'Archiduchesse :
L'éclat que seule tu nous donnes ,
Plus brillant que celui qui vient de tes Couronnes .
Nous fait tracer ces mots au bas de ton Tableau ;
L'Univers n'a rien de si beau.

DE VISES.

Les regards tendres & respectueux que SON ALTESSE ROYALE ne cesse de jeter sur l'Auguste Epouse que les Dieux lui ont destinée. Une aiguille aimantée tournée vers l'Etoile Polaire avec ces mots :

Nil me detorquet ab illa.

La Maison d'Autriche se réunit par ce Mariage à la Branche Aînée. Un Fleuve qui remonte vers sa source :

Venerat unde redit.

La paix de l'Europe procurée & affermie par ce grand événement. Un Palmier, symbole de la Guerre, sur lequel l'Olivier, le symbole de la Paix, est enté :

Funguntur in uno.

La glorieuse carrière où entre SON ALTESSE ROYALE. La constellation de la voye lactée :

Signat ad alta viam.

Les Grands Etats dont il va devenir l'héritier. Un Grenadier.

Me crescunt crescente corona.

La convenance de cet Auguste Mariage. Deux bras qui se donnent la main :

Una par uni.

La réunion de tous les Païs Hereditaires sur une seule Tête. Un Globe de tout le monde :

Capit omnia solus.

Ces Augustes Epoux ont tous deux la même origine,

origine. Deux fleurs qui sortent de la même Tige.
Fulcro nituntur eodem.

Les Voyages de SON ALTESSE ROYALE entrepris pour arriver au terme glorieux où elle se voit aujourd'hui. Un Torrent.

Fit major eundo.

L'Archiduchesse MARIE-THERESE le digne objet de l'ambition de tous les Princes de l'Europe. Une Perle hors de sa nacre.

Nata ad Principum decus.

SON ALTESSE ROYALE quitte son Pays pour aller en Allemagne. Un Soleil qui va visiter l'autre Hemisphere.

Non uni lux debita Terra.

L'amour mutuel de ces Augustes Epoux. Le Soleil se figurant soi-même dans le fond d'une nuë.

An duo, an unus?

La préférence que l'Empereur donne à SON ALTESSE ROYALE sur tous les autres Princes de l'Europe, en lui accordant son Archiduchesse aînée. La Toison d'Or gardée dans les Jardins du Roi de Colchos :

Auferet unus.

Dans ce grand Mariage la piété & toutes les grandeurs de la terre semblent s'allier ensemble. L'Arc-en-Ciel qui embrasse l'Empire du monde.

Coerunt cali & telluris honores.

La puissance de la Maison de Lorraine réunie à celle d'Autriche. Une branche d'Arbre s'entortillant autour de son Tronc :

Dabit unio vires.

Les éminentes qualités de SON ALTESSE ROYALE justifient le choix que l'Empereur fait de son Auguste

Auguste personne pour être son Gendre & son Héritier. Un Aigle qui voit un de ses Aiglons prendre aisément son essor vers les Cieux :

Nostri non degener hares.

La Lorraine représentée sur un grand Cartouche avec ces Vœux :

*Puisse la sœur implacable
Filer toujours
Pour ce couple aimable
Les plus beaux jours !
Qu'on puisse à jamais dire :
La brillante posterité
Fait de l'Empire
La gloire & la félicité !*

D'autres Cartouches épars présenterent aux Spectateurs , les uns ces mots , que les tribus Romaines employoient autrefois dans leurs acclamations confuses aux Mariages des Empereurs :

O Hymen Hymenae , O Hymenae Hymen !

Les autres, ces cris de joye redoublés :

<i>Vivat</i>	<i>Vivat</i>
<i>FRANCISCUS,</i>	<i>Austriaca</i>
<i>Lotharingia</i>	<i>THERESA,</i>
<i>Ducum</i>	<i>Decus orbis</i>
<i>Gloriosissimus!</i>	<i>Pretiosissimum!</i>
<i>Vivat</i>	<i>Vivat</i>
<i>CAROLUS VI., ELISABETHA CHRISTINA,</i>	
<i>Caesarum</i>	<i>Romani Imperii</i>
<i>Potentissimus</i>	<i>Majestas</i>
<i>Et sapientissimus!</i>	<i>Et virtus ipsa?</i>

ELISA-

Vivat.

ELISABETHA CAROLA,

Lotharingia

Mater optima!

Vivat

Vivant

Serenissimus CAROLUS REGIÆ SORORES

Lotharorum

Gratis

Delicia!

Annumeranda!

Vivat, exulet, triumphet

Lotharingia!

A neuf heures les réjouissances de la Ville commencerent par une décharge de canons & de boëres. La Messe solemnelle fut chantée à l'heure ordinaire dans la Chapelle du Château; S. A. R. Madame y assista. La Cour dina à une heure à trois tables toutes de cent couverts. Les Princesses representent après le dîner les pieces du jour précédent. Le souper fut servi à huit heures. On fit une heure après une décharge du Canon; le Temple fut illuminé, de même que le Château & ses ailes, & il y eut aussi de belles illuminations par toute la Ville. A dix heures on tira environ 600. fusées au son des Trompettes, des Timbales, & de toutes fortes d'instrumens, en présence de S. A. R. & de toute la Cour, qui en témoignent leur satisfaction.

Le Bal masqué commença à onze heures, & termina vers le jour ces grandes réjouissances, qui ont été exécutées avec tout l'ordre imaginable, à la satisfaction de la Cour, & dans l'admiration des étrangers au nombre d'environ vingt mille, qui étoient venus à Luneville, afin d'y participer.

Dans ces jours de plaisirs tout le monde avoit l'accès libre à la Cour pour voir les Tables & manger S. A. R. Madame; les Seigneurs & les Dames n'y paroissent qu'avec des habits que rien

des Princes &c. Avril 1736. 271

ne pouvoit surpasser en magnificence; & les Bals très-nombreux & très-brillans, étoient servis de toutes sortes de rafraichissemens. Quant aux Répas, pour y faire regner l'abondance, la délicatesse & l'ordre dans une mesure égale, on avoit chassé par toute la Lorraine, & amené à Luneville plus de 200. voitures de gibier, sans compter les volailles & les autres viandes. Les Cuisiniers ordinaires de la Cour, les Rotisseurs, Pâtisiers, Confiseurs, &c. avoient au-delà de leur nombre une augmentation de 400. autres, qui tous ont travaillé pendant huit jours à ces superbes festins.

Voilà un récit fidèle & succinct de ce que la Cour de Lorraine a fait pour illustrer l'hymen de son Auguste Souverain: Et pour rendre grâces à Dieu d'un pareil événement, les Evêques de Toul & de Verdun ont envoyé des Mandemens dans la partie du Duché qui est de leurs Diocèses. Je ne rapporterai ici que celui du premier de ces Prélats émané le 17. Fevrier; il mérite d'être rapporté; en voici la teneur.

A

SCIPION FEROME, par la grace de Dieu, & l'autorité du Saint Siège Apostolique, Evêque Comte de Toul, Prince du St. Empire, &c. Au Clergé Seculier & Régulier, soi-disant exempt & non exempt, & aux Fideles de la patrie de notre Diocese située en Lorraine & Barrois, SALUT & benediction en notre Seigneur JESUS CHRIST.

SON ALTESSE ROYALE, MADAME LA DUCHESSE DE LORRAINE REGENTE, toujours aussi reconnoissante des bienfaits du Ciel, qu'elle est attentive à vous donner, nos très-chers Freres, sous les exemples de Religion & de piété qu'on peut attendre d'une Princesse véritablement Chrétienne, veut que ses Sujets, animez du même esprit, s'unissent

nissent à Elle pour rendre à Dieu de solempnelles actions de graces du Mariage de SON ALTESSE ROYALE, avec la SERENISSIME PRINCESSE MARIE-THERÈSE, ARCHIDUCHESSE D'AUTRICHE.

Nous sçavons qu'il n'est pas besoin de vous exciter à remplir des devoirs ausquelles vous vous portez de vous-mêmes en toute occasion, avec une inclination digne des plus fideles Sujets.

Distingués de tout tems entre les autres Nations par un respect & un attachement singulier pour vos Souverains, vous regardez leur grandeur & leur gloire comme les vôtres, & en même-tems que vous goûtez la douceur de leur gouvernement, & que vous recueillez dans une parfaite tranquillité les fruits de leur tendresse paternelle, vous leur rendez sans cesse par votre reconnoissance & vos vœux pour leur prospérité, des tribut plus agréables que les trésors les plus précieux.

Ces sentimens doivent éclater plus que jamais aujourd'hui, que vous voyez accompli l'heureux événement qui étoit depuis long-tems l'objet de votre attente: & que la Divine Providence, en préparant au Grand Prince qui vous gouverne, l'avenir le plus glorieux, semble vouloir mettre le comble à tous les Titres d'honneur dont la Maison de Lorraine est décorée depuis tant de siècles.

Successeur & Héritier des vertus de tant de Héros qui ont prodigué leur sang, & exposé leur vie pour la défense de notre sainte Religion, il est appelé de nos jours, non seulement à en être lui-même un des plus fermes appuis, mais encore à transmettre le pouvoir & le soin de la défendre à une posterité issuë en même-tems des Empereurs, des Rois, & des Princes les plus attachés à la Foi de

des Princes &c. Avril. 1736. 273

JESUS - CHRIST , & les plus zelez pour la
maintenir.

Reconnoissons, nos très-chers Freres, dans cette admirable conduite de la Providence, la protection sensible du Seigneur, tant sur son Eglise, que sur le Chef d'une Maison qui lui a toujours été si fidele. Ressentons vivement l'honneur particulier qu'a ce Diocese d'avoir vû naître dans son sein, & élever dans la connoissance & la pratique des plus pures maximes de la Religion Catholique, un Prince qui doit porter si loin la gloire de son nom; rendons-en d'immortelles graces à Dieu: demandons-lui avec ferveur qu'il répande les plus abondantes benedictions sur les Augustes Epoux, dont l'union est l'objet de votre joye; qu'il leur donne une nombreuse posterité, dont les vertus fassent l'édification & le bonheur des Peuples qui vivront sous leurs loix; & que leur Alliance soit le lien solide d'une paix inalterable entre les Princes Chrétiens, comme elle en est le présage & le signal.

A ces causes, nous ordonnons que Dimanche prochain dix-neuvième Fevrier, après les Vêpres, on chantera dans toutes les Eglises des Villes & Fauxbourgs de Nancy, le Te Deum, avec les Cérémonies & solemnitez accoutumées, en action de graces du Mariage de SON ALTESSE ROYALE, avec la SERENISSIME PRINCESSE MARIE THERESE ARCHIDUCHESSÉ D'AUTRICHE. Cette Cérémonie sera annoncée par le son des Cloches de toutes les Eglises des Villes & Fauxbourgs. On sonnera Samedi dix-huit de ce mois, à midi; à sept heures du soir; & Dimanche à sept heures du matin, à midi, & à sept heures du soir.

On chantera le Te Deum, qui sera annoncé pareillement par le son des Cloches dans toutes les autres Eglises Seculieres & Regulieres, soi-disant exem-

tes & non-exemptes, de la partie de notre Diocèse située en Lorraine & Barrois, le premier jour de Dimanche après la réception de notre présent Mandement; lequel sera précédemment, lu & publié au Prône des Paroisses, & dans toutes les Communautés, & affiché par-tout où besoin sera. Donné à Nancy le dix-septième Février mil sept-cents trente-six.

SCIPION JEROME, Evêque Comte de Toul.

Par Monseigneur, THIRIOT.

Réjoissances
des de la
Ville de Nan-
ci.

Les Habitans de Nancy en conformité du Mandement de Mr. l'Evêque de Toul, & de leur zèle naturel pour leurs Souverains, le signalerent au jour fixé par des réjoissances qui firent le renouvellement de celles de la Cour.

A six heures du matin la Fête commença par une décharge de boëres & le son de toutes les cloches. Le *Te Deum* fut chanté le soir vers les cinq heures à la Primatiale, comme première Eglise des Etats, qui étoit tendue des Tapisseries de la Cour. La Cour Souveraine, la Chambre des Comptes, le Baillage, la Gurie, l'Hôtel de Ville, la Justice Consulaire, en corps & en robes de cérémonie, y assisterent avec le Clergé régulier & séculier des deux Villes qui s'y étoient rendus processionnellement.

On avoit élevé dans un goût superbe le Temple de la Paix sur la place de Ville qui en étoit toute occupée. Les inscriptions qui faisoient l'ornement de ce Temple sont d'une discussion trop longue pour les rapporter dans cette rencontre. Mrs. Jacquard & Mangeot le premier Peintre, l'autre, Architecte de S. A. R. en furent les constructeurs. L'illumination de ce Temple que le grand nombre des lampions & les pots à feu rangés avec ordre rendoient des plus brillan-
tes,

tes, commença à sept heures, & dura toute la nuit.

Les Tours de la Primatiale, celles de l'Abbaye de St. Leopold & l'Eglise des Capucins furent aussi très-bien illuminées. Il y avoit devant cette dernière plus de deux mille lampions & pots à feu avec un beau feu d'artifice qui fut tiré & des mieux exécuté, au son des Trompettes de la Garnison, & au contentement de tous les spectateurs. Ces bons Peres ne pouvoient donner des marques plus éclatantes de leur reconnoissance & de leur attachement pour leurs Augustes Souverains, qu'ils l'ont fait dans cette occasion.

Six cens fusées avec des gerbes ont aussi été tirées sur la place, où quatre fontaines de vin ont coulé depuis sept heures jusqu'au jour. Le tout s'est passé au son des Timbales & Trompettes de la Gendarmerie de S. A. R. qui étoit placée dans le Temple, de toutes sortes d'autres instrumens, & aux acclamations du peuple.

Le Palais de Mr. le Primat de Lorraine, les Hôtels, & généralement toutes les Maisons de Nancy furent également illuminées.

Le même jour on ouvrit les prisons; & la Troupe du Sr. François représenta sur le grand Théâtre des machines à la Cour le *Prince Travesti*, suivi de *l'Himen vainqueur*, petite pièce héroïque composée sur le mariage du Duc; & qui fut fort applaudie.

Il y a eu à Nancy comme à Luneville une foule d'étrangers pour être les spectateurs de ce beau jour.

C'est le Dimanche suivant 26. du même mois de Février que le *Te Deum* fut chanté dans la plupart des autres Villes & Villages de la Lorraine, ensuite des Mandemens de Mrs. de Toul & de Verdun.

NB. Ne pouvant contenter tout le monde au sujet des autres relations qu'on m'a envoyées, j'ai crû à propos, & la place m'y contraint, de ne pas faire plus d'usage de l'une que de l'autre. D'ailleurs ce que la Cour de Vienne nous va encore presenter de la pompeuse cérémonie du Mariage de S. A. R. merite de l'emporter sur ces recits. On le verra dans l'article suivant.

A R T I C L E IV.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en A L L E M A G N E, depuis le mois dernier.

1. **V**ienne. Les négociations pour la Paix sont si fort avancées depuis que Mr. du Theil, Ministre de France, est en cette Ville, qu'on n'attendoit plus sur la fin de Fevrier pour y mettre la dernière main, que l'arrivée d'un Courier de France avec la résolution finale du Roi Très-Chrétien sur quelques articles qui restent encore à régler, & l'on se flatte qu'au retour de ce Courier l'on recevra des actes de la part de l'Espagne nécessaires pour perfectionner ce grand ouvrage. On espere ici que tout sera fini sans délai, & qu'alors S. M. Imp. fera communiquer à la Diète de l'Empire, par un Decret de Commission l'état des affaires par rapport à la Paix. Comme il n'y a plus rien par consequent qui fasse craindre les longueurs dans ce qui reste à négocier, on croit que la publication de la Paix ne tardera point à se faire. Les conférences continuent à la Cour sur cette affaire, & n'ont été interrompues un tems que par la cérémonie du Mariage de S. A. S. l'Archiduchesse Marie-Therese

reſe fille aînée de L. M. Impériales, & les fêtes qui l'on enſuivie. Comme on a donné le récit des réjouiffances qu'il y a eu à la Cour de Lorraine à l'occafion de ce Mariage, nous en devons autant à ce que nous préfente celle de l'Empereur fur ce fujet.

II. Ce fut Mr. Paſſionei, Nonce du Pape, qui avoit recommencé depuis quelque tems à fréquenter la Cour, qui fit la Bénédiction du Mariage de l'Auguſte Couple, en vertu d'un Bref qui lui avoit été envoyé. Voici ce qui s'eſt obſervé à cette pompeuſe cérémonie.

La Nobleſſe, qui le 2. Fevrier au matin avoit été à la Cour en habits ordinaires, s'y retrouva à cinq heures du ſoir en habits de gala. A ſix heures la Cour ſe rendit à l'Egliſe des Auguſtins dans l'ordre ſuivant. 1. Les Seigneurs du pays & étrangers, les Envoyés, Miniſtres d'Etat, Chambellans, Chevaliers de la Toiſon d'or, tous en habits à manteau. 2. Le Duc de Lorraine revenu le matin de Preſbourg, étoit auſſi en habit à manteau de drap d'argent avec des bas & ſouliers blancs, & le chapeau & la plume de même couleur. 3. Le Comte de Hamilton, Capitaine des Archers. 4. L'Empereur. 5. L'Impératrice Regnante & l'Impératrice Douâitiere, ayans au milieu d'elles la Séréniffime Fiancée dont l'habillement étoit preſque tout couvert de pierreries. 6. La Comteſſe de Fuchs, Gouvernante de cette Princeſſe, portant la queue de ſon manteau qui étoit fort longue. 7. La ſeconde Archiduchefſe Caroline, & l'Archiduchefſe Leopoldine. 8. Les Dames avec les autres Seigneurs. La marche ſe fit par la Gallerie de la Cour.

Le Nonce du Pape, qui, ſans avoir été à la Cour s'étoit rendu à l'Egliſe avec un train de trois Carroſſes à ſix chevaux, revêtu de ſes habits Pontificaux,

*Cérémonie
du Mariage
du Duc de
Lorraine
avec l'Ar-
chiduchefſe
Marie-The-
reſe.*

tificiaux , la Croix Archiépiscope à la main , & accompagné de les Chapelains & Officiers , reçut leurs Majestés , & leurs Altesses à l'entrée de l'Eglise , & les ayant conduit à la Chapelle de Lorette , on y chanta les Litanies. On passa ensuite devant le grand Autel , à côté duquel l'Empereur & les deux Imperatrices s'assirent dans des fauteuils couverts de drap d'or. Les Sérénissimes Fiancés se placèrent un peu en arrière sur deux chaises à dos, l'Archiduchesse étant à la droite de son Royal Epoux. Le Curé de la Cour lut alors à haute voix le Bref du Pape. Mr. le Nonce donna ensuite la Bénédiction nuptiale à Leurs Altesses Royale & Sérénissime, selon la coutume de l'Eglise , & entonna le *Te Deum* qui fut poursuivi par la Musique, pendant lequel la Gardé de la Ville rangée devant l'Eglise fit une salve de sa mousquetterie qui fut accompagnée d'une décharge de 55. pièces de canons plantés sur les Bastions de la Ville. Après le *Te Deum* le Nonce donna la Bénédiction, & la Cour retourna au Palais comme elle étoit venue à l'Eglise , au bruit d'une deuxième décharge du Canon & de la Mousqueterie.

Décoration
de l'Eglise des
Augustins
dechaussés.

La nef de l'Eglise où se fit la cérémonie du Mariage, étoit tendue de beaux tapis , & le Chœur de Tapisseries de haute lice : Il y avoit au milieu du grand Autel un Dais magnifique sur lequel reposoient deux grandes Aigles d'argent. Sous ce Dais s'élevoit une pyramide haute de 12. pieds , & au milieu de laquelle deux mains sortans des nuës tenoient un grand anneau pour marquer l'éternité du mariage de l'Auguste Couple. On voyoit sur le haut de l'anneau les Armes d'Autriche , & au-dessus un Ange tenant un Bonnet Archiducal , pour marquer la perpétuité promise d'une lignée mâle dans l'Auguste Maison , avec cette devise.

Ex unione unio.

Dieu le Pere appuyé sur la pointe de la pyramide, & tenant la main gauche sur le globe de la terre, donnoit de la droite la Bénédiction sur l'anneau avec ce mot du ch. 6. v. 27. du Livre des Nombres.

Benedicam eis.

A la base de la Pyramide étoient deux Anges, l'un tenant les Armes d'Autriche; & l'autre celles de Lorraine avec ces paroles de St. Luc.

A progenie in progenies timentibus eum.

Le symbole de la piété Autrichienne étoit à la droite de l'Autel sous la figure d'une femme à genoux ayant un encensoir à la main devant un Venerable tenu par deux Anges dont celui qui étoit à la droite avoit en main une legende avec ces mots *Hic Austriaca* (faut sous-entendre *Vita*) qui est l'anagramme d'*Eucharistia*. La legende de l'Ange à la gauche portoit ces paroles de Job.

In spem posteritatis nostra.

Il y avoit du même côté de l'Autel une Image de Notre-Dame de Lorete jettant un regard benin sur la piété Autrichienne, & ces mots du Pseaume 24.

Oratio mea in sinu meo convertetur.

L'esperance paroissoit à la gauche de l'Autel; sous la figure ordinaire d'une femme tenant d'une main une Ancre de façon qu'on y aperçoit les Lettres initiales des noms de *Charles, Therese & François*. Dans l'anneau de l'Ancre étoit le portrait du Prince esperé. L'Esperance tenant ainsi cette Ancre, & appuyée du coude sur une piece de colonne, regardoit l'Eternel qui paroissoit au-dessus d'elle dans un triangle environné d'une Gloire. Les sentimens de l'Esperance étoient exprimés par ces paroles tirées de Job.

Reposita est hac spes mea in sinu meo.

Leurs Majestés Impériales & Leurs Alteffes Royales & Sérénissimes étans revenueës de l'Eglise au Palais, se rendirent vers les neuf heures à la petite Sale de l'Opera où la Table nuptiale étoit couverte, & y prirent place. L'Empereur & l'Impératrice Regnante s'assirent au haut bout dans des fauteuils de drap d'or, & l'Impératrice douairiere sur la même ligne dans un de velours noir : Les Sérénissimes Epoux & Epouse prirent place à la droite de L. M. & les deux Archiduchesses à la gauche. Le Prince Charles de Lorraine qui ne s'étoit trouvé qu'*incognito* à l'Eglise auprès du Cardinal de Sintzendoiff ne fut pas de ce Repas. Quand l'Empereur but la premiere fois, on fit la troisième décharge de la Mousqueterie & du Canon. Vers minuit L. M. se leverent de table, & les nouveaux mariés furent conduits à leur appartement.

Le même soir les Ministres & Seigneurs de la Cour avoient aussi soupé au Palais, une partie dans la Sale du Conseil, l'autre dans celle de Commission, & les Dames dans la Sale d'Espagne, où des Membres du Sénat de Vienne habillés de noir servirent à table.

Le 13. l'Auguste Famille se rendit dans le même ordre que le jour précédent à l'Eglise des Augustins, & y entendit une Messe basse célébrée par le Nonce du Pape, assisté des Abbés de St. Polten & de Ste. Croix, du Maître des Cérémonies, du Curé de la Cour, de tous les Chapelains de la Cour, & du reste du Clergé qui avoient attendu L. M. & L. A. R. & Ser. du côté de l'Épître. Le Service divin étant fini, l'Auguste Famille retourna à la Cour où le dîner & le souper furent servis dans les appartemens de l'Impératrice, de même

des Princes &c. Avril 1736. 181

même que le 14. Le Prince Charles eut l'honneur de manger ces deux jours à la table de Leurs Maj. Impériales.

Des Chambellans de la Cour du Duc de Lorraine sont partis depuis pour aller porter la nouvelle de son mariage aux Têtes couronnées & aux Electeurs ; & S. A. R. s'est contentée d'en donner avis aux autres Princes par des Lettres qu'il leur a écrites par la poste ordinaire. Le present que reçut Mr. Passionei Nonce du Pape , est une croix d'émeraudes & de brillans de grand prix de la part du Duc de Lorraine, & deux mille ducats de la part de l'Empereur. On n'a point jeté de médailles à l'occasion de ce Mariage ; on en a seulement distribué aux Ministres de la Cour & Etrangers : Elles sont de la grandeur d'un double florin. D'un côté on voit en profil les têtes du Duc & de la Duchesse son Epouse , parfaitement ressemblantes avec la Legende *Theresia & Franciscus* ; & au bas, *Sponsi*. De l'autre il y un Autel avec les Armes d'Autriche & de Lorraine, & des ornemens relatifs au mariage, sur lequel deux cœurs environnés d'un lien de myrthe unissent leurs flammes. La Légende est , *Connubium illustrat fatum* ; & dans l'exergue, A. CH. MDCCXXXVI. D. XII. FEB.

III. L'Empereur a fait une nombreuse promotion de Chambellans à l'occasion du mariage de Leurs Alteſſes Royale & Sérenissime, & de plusieurs Conseillers du Conseil Privé. Nous ne donnerons ici que la liste des derniers que voici. Le Duc d'Autembourg, le Prince de Craon, le Prince de Lambourg, le Marquis de Gerbevillers, l'Archevêque Kalo de Parachich, Dismas d'Attimis, Thadée d'Attimis, Philippe de Kollowrath, Sigismond Czacki frere du Cardinal, de Sr. Julien Grand Fauconnier, Henri de Daun, Alexandre Caroli, An-

roine Sereni, Ferdinand Nimpfch, Baron Jodoci, Baron Hallerstein Gouverneur de Transilvanie, Marquis de Spada Grand Maître de la Duchesse de Lorraine, Posttazki Grand Maître des Cuisines, Sintzenдорff Commandant de Spielberg, François-Antoine Spauer, un autre Spauer, Président de la Régence d'Innspruch, François-Antoine de Lichtenstein, Kônigsegg, Conseiller du Conseil suprême de Flandres.

Outre ces Conseillers du Conseil Privé, S. M. I. en nomma encore sept le 20. du même mois de Février; sçavoir, le Comte Ringsmaul, le Comte de Wolckenstein Benis, le Comte de Wurmbbrand, le Comte Charles de Schrottenbach, le Comte Max Tarouca, le Comte de Harner, & Comte de Schaumberg, Chancelier de Breslau. Le 26. l'Empereur déclara aussi Velt-Maréchaux Généraux de ses Armées le Duc d'Aremberg, & les Comtes Olivier de Wallis & de Hautois.

IV. Pendant les fêtes de la Cour au sujet du mariage de la Sérénissime Archiduchesse, on a remarqué que Mr. du Theil, Ministre de France, y reçut presque les mêmes honneurs qu'on rend aux Ambassadeurs des Puissances Etrangères, ayant été placé lors de la cérémonie du mariage, dans l'Oratoire Impérial. Le soir, le Comte de Mollard, Grand Maître des Cuisines, le conduisit par ordre de l'Empereur, dans la Salle où étoit la Table Impériale, & lui fit remarquer toutes choses. On a fait aussi beaucoup d'honneur aux Gentilshommes François qui sont à Vienne avec Mr. du Theil, entr'autres à Mr. de l'Étang, qui, le jour du mardi gras qu'on célébroit la dernière fête, obtint la permission d'entrer en manteau dans la Salle, faveur qui, selon l'usage de l'Étiquette, ne s'accorde qu'aux Ministres accrédités.

V. Avant la célébration du mariage on avoit exposé

exposé pendant quelques jours dans une des Salles du Palais Impérial les habits & autres parures destinés pour cette cérémonie. On ne put rien voir de plus riche. Il y avoit entr'autres pour la Sérénissime-Archiduchesse deux Toilettes très-magnifiques, deux Services complets, dont l'un de vermeil d'un travail & d'un goût exquis; les Armes d'Autriche sont gravées sur chacune des pièces. Il y avoit aussi 50. habits d'étoffe d'or & d'argent de différentes couleurs & de différents desseins; un pareil nombre de coëfures, dont les dentelles ont coûté plus de 60. mille florins; outre cela, une grande quantité de corbeilles artistement travaillées, & remplies d'Eventails, Rubans, Gands &c. le tout estimé, sans les joyaux, plus de 200. mille florins. L'Imperatrice Regnante avoit pris soin Elle-même de choisir le tout. La Garderobe du Duc de Lorraine a aussi été exposée à la vûe du public. Elle consiste entr'autres en 24. habits de drap d'or & d'argent. S. A. R. avoit fait frapper 600. médailles d'or de la valeur de trois ducats chacune. On y voit d'un côté son Buste & celui de la Sérénissime Archiduchesse; & de l'autre un Aurel sur lequel il y a deux cœurs enflammés, & au-dessus la Religion qui les couronne avec cette devise *tandem votorum compotes*; c'est-à-dire, ils sont enfin au comble de leurs vœux. Le Duc de Lorraine avoit fait aussi frapper un grand nombre de médailles d'argent pour la quantité de 150. marcs.

En voilà assez, sur la cérémonie de l'Auguste Mariage célébré à Vienne, dont il faut néanmoins passer encore diverses circonstances si l'on veut rapporter ce qui se présente d'ailleurs de quelque remarque, & s'acquiescer des promesses faites le mois passé.

VI. Le Plan pour la réduction des Troupes Impériales a été présenté & approuvé par S. M. I.

On assure qu'en exécution de ce Plan on reformera deux Régimens de Cavalerie & cinq d'Infanterie. Les autres Regimens seront réduits, sçavoir, ceux d'Infanterie à 2000. hommes, & ceux de Cavalerie à 1000. dont 300. seront mis à pied. Les Hussars ne seront ni réduits ni congediés, on les conservera tous, pour prévenir, sans doute, que la disette où ils se trouveroient étant cassés, ne les engageât à se joindre aux vagabonds d'Hongrie, dont la mutinerie n'a pas encore entièrement cessé, malgré l'exemple de severité exercé envers les complices dont nous avons parlé le mois passé : Ils continuent à commettre des desordres dans la Croatie & l'Esclavonie. Le Regiment de Lobkowitz, Coirassiers, qui a servi sur le Rhin, a ordre de se rendre en Hongrie, & on le croit destiné conjointement avec celui de Bathiani, Dragons, à dissiper ces mécontents.

VII. La Cour a eu des avis de Constantinople que *Mehemet-Bacha*, Kaïmakan, ou Gouverneur de cette Capitale, avoit été élevé à la dignité de Grand Vizir, & qu'on s'y promet beaucoup de bien sous son Gouvernement. Mais on s'y promettoit le même bien de son Prédecesseur qui n'étoit pas moins estimé que le Kaïmakan. Dépoüillé néanmoins de son Emploi presque aussitôt qu'il en fut revêtu, il est relegué à *Chio*. Un tel exemple & tant d'autres de même nature antérieurs à celui-ci, découvrent bien le peu de fonds que ces premiers Ministres de la Porte Ottomane doivent faire sur la durée de leur administration. *Mehemet Bacha* d'abord après son élévation, écrivit une Lettre au Prince *Eugene* pour lui en donner part, & l'assurât en même tems que le Grand Seigneur persiste dans la résolution de vivre dans une parfaite intelligence avec l'Empereur. S. A. S. a depuis reçu
cette

cette Lettre; ce qui fait croire d'autant plus que la Paix entre les Turcs & les Persans n'est pas si prête à conclure. On sçait d'ailleurs que la Porte a ordonné de faire marcher de la Natolie la plus grande partie des Troupes qui y sont pour aller renforcer son Armée en Perse.

Les Turcs, à ce qu'on apprend, font aussi défilér 50. mille hommes vers Asoph, & le Kam des Tartares est en marche avec ses forces vers la même Place. On en tire cette conséquence que le Sultran n'a plus si fortement à cœur la satisfaction qu'il avoit ordonné au Kam de donner à la Russie.

VIII. *Du Haut-Rhin.* Les François ont commencé le 20. Février à vendre à Philipsbourg les provisions qui y étoient; de là on conjecturoit qu'ils alloient évacuer cette Forteresse. Mais à présent on est persuadé qu'ils ne le feront qu'après la publication de la Paix. En attendant ils ont encore fait défilér quelques Troupes qui sont allé occuper de nouveau la Ville de Worms, & quelques autres Places du Palatinat, & il y en a aussi qui sont allées cantonner dans les Villages de cet Electorat. La plupart des Troupes Auxiliaires de l'Empire ont ordre de rester encore dans leurs quartiers aux environs de ce fleuve & de la Moselle, excepté celles d'Hannover qui vont retourner dans leur Pays.

IX. Les différens Etats d'Allemagne n'offrent toujours que des faits peu importans, & que les bornes de nos Journaux ne nous permettent point de rapporter, non plus que la teneur de la Résolution Impériale quoique promise, & qui regarde l'Indult du Pape accordé à l'Electeur Palatin pour collecter extraordinairement le Clergé qui a des Biens dans les Etats de ce Prince. On ne peut cependant passer si légèrement sur ce qui s'est passé depuis peu à *Königsberg*, séjour que le Roi Stanislas

va enfin abandonner, tout étant prêt pour son départ.

Mr. de Katté Gouverneur de cette Ville avoit reçu ordre de Sa Maj. Prussienne de ne point permettre aux Seigneurs Polonois de s'en retirer avant d'avoir payé leurs dettes. Mais cet ordre ne subsiste plus ; il lui est ordonné au contraire de laisser partir ceux qui le souhaiteront, de n'en rien exiger pour le droit d'azile, mais seulement qu'ils ayent à signer leurs comptes avec promesse de les payer aussi-tôt qu'ils auront recommencé à jouir de leurs revenus ordinaires.

L'Abbé Langlois leur a présenté, comme nous l'avons avancé dans notre dernier Journal, un fort ample mémoire concernant l'abdication du Roi Stanislas, auquel ils ont eu peine de se conformer. Mais à présent contraints de le faire, ils partent successivement pour aller présenter leur soumission au Roi Auguste. Voici l'Acte d'Abdication du Roi Stanislas tel qu'il paroît. On assure qu'il y aura quelques changemens, n'étant pas entièrement dans le goût des Cours de Vienne & de Varlovie.

Forme d'ab-
dication du
Roi Stanis-
las.

*S'*il falloit de nouvelles preuves de l'instabilité des choses d'ici bas, les événemens extraordinaires que Nous avons continuellement éprouvés en fourniroient une bien éclatante. Elevé pour la première fois sur le Trône de Pologne, Nous nous sommes vus dans la nécessité d'en descendre par le malheureux sort des armes, quoique la validité de cette élection fut appuyée sur les Loix de la Patrie & sur la Justice. La fermeté que Nous avons témoignée dans ce premier revers fut assez glorieusement récompensée : Il plut à la Divine Providence de mettre le comble à nos vœux, en nous attachant à S. M. T. C. par les liens les plus étroits.

Après

Après ce bonheur insigne, toutes nos vûës se bor-
noient à en jouir dans une tranquillité inalterable,
& dans une perpetuelle reconnoissance envers l'Au-
teur de tous les biens : Mais les vœux libres de
la noble Nation Polonoise nous ayant rappellé une
seconde fois dans nôtre Patrie pour remplir le Trô-
ne vacant de ce Royaume, nous ne crûmes pas de-
voir nous y refuser. Nous n'étions point ébloïs de
l'éclat de la Royauté, persuadés que le Trône ne
brille réellement que par les vertus du Prince qui
s'en est rendu digne. Il n'y avoit que les desirs
ardens & les supplications réitérées de notre noble
Nation qui pussent nous déterminer à aller en re-
prendre le Gouvernement : Notre unique but, en y
consentant, étoit de contribuer à la felicité de nos
dignes Compatriotes, qui témoignent tant d'atta-
chement pour notre personne : Nous nous propo-
sons d'appuyer de toute notre autorité les Loix
du Royaume, dont une des principales est que la
Pologne soit gouvernée par un Prince originaire, né
& élevé dans le sein de la Patrie. De tels mo-
tifs étoient d'autant plus puissans, qu'ils se trou-
voient étayés par le Roi Très-Christien. Ce grand
Monarque n'épargna ni son autorité ni ses soins
pour favoriser notre libre élection ; il se proposoit
même de contribuer d'une façon toute speciale au
bonheur de notre Regne. Nous ne rappellerons point
ici la quantité de grands efforts que nous avons
faits & les perils que nous avons esuyés pour
venir à bout de nos entreprises : Ces efforts & ces
périls n'étoient qu'un effet de notre tendre affec-
tion pour la Patrie : S'ils avoient réussi selon nos
desirs, c'eût été pour nous un sujet perpezel de
joye & de contentement ; mais malheureusement
l'envie & la jalousie de quelques particuliers sont
venues à la traverse ; On n'a vû que tumulte au
lieu

lieu de tranquillité ; les dissensions ont succédé à cette douce union, sans laquelle il n'y a point de félicité à espérer dans un Etat. Nous nous sommes inutilement efforcés de surmonter tant d'obstacles qui troubloient le bonheur de notre Regne. Tous nos soins & nos desirs n'étoient pas capables de délivrer notre Patrie des maux dont elle étoit accablée, & qu'on ne pouvoit se flatter de voir finir si tôt. Dans ces tristes conjonctures, ne consultant que notre tendre affection pour la nation Polonoise, Nous nous sentimes une sincère disposition à sacrifier nos propres intérêts à sa tranquillité ; la splendeur de la Couronne & les prérogatives qui y sont attachées, ne nous touchoient point autant que le désir de rendre le repos à nos Concitoyens & à notre chere Patrie.

Il s'agissoit de nous faire reconnoître comme légitimement élu, & ce fut là le véritable motif de la guerre que le Roi Très-Chrétien entreprit. Nous même, nous jugeâmes que cette formalité étoit absolument nécessaire, puisque les Privilèges & les Droits de la Pologne consistent principalement, dans la libre élection de ses Rois, & que Nous nous étions engagée par un serment solennel au maintien inviolable des libertés & prérogatives de la Patrie.

Nous ne nous serions jamais déterminés à nous séparer de nos très chers Compatriotes, si nous n'eussions vu que la conservation de ces mêmes Droits & Privilèges étoit suffisamment stipulée dans les Préliminaires de la Paix.

Enfin l'unique consolation qui nous reste à présent, qu'il ne nous est plus permis de vivre avec nos Freres, c'est de voir que toute l'Europe nous approuve & nous loise d'avoir bien voulu procurer, autant qu'il dépendoit de nous, la paix & la tranquillité à cette noble Nation ; & d'avoir con-

couru à l'accomplissement des desseins du Roi Très-Chrétien, qui ont toujours été de se procurer une satisfaction convenable, & après avoir pacifié la Pologne, de mettre les intérêts de cette Nation & les nôtres à couvert.

Etant donc pleinement persuadé que le Roi Très-Chrétien, par un effet de sa tendre affection pour Nous & pour notre noble & libre Patrie, a pourvû à tout ce qui nous concerne, autant que nous pouvions le désirer, Nous avons résolu, de notre pleine & très-libre volonté, tant pour Nous que pour nos Sujets Polonois, de les absoudre du serment de fidélité qu'ils nous avoient prêté de leur plein gré, les dispensant par ces presentes de leurs obligations à cet égard. Nous déclarons au surplus, que nous renonçons à l'autorité souveraine que nous avons sur eux en vertu de notre libre & légitime élection; & Nous nous flatons que la Nation Polonoise ne perdra jamais le souvenir de l'important sacrifice que nous faisons généreusement pour l'amour d'elle, & en considération de la tranquillité publique. Il ne nous reste qu'à conjurer ces chers Compatriotes de conserver saintement cette précieuse tranquillité, & d'assoupir les restes de haine & d'inimitié les uns contre les autres; en sorte que la paix & la concorde puissent désormais regner sans interruption dans la chere Patrie.

L'instant de notre séparation n'est pas éloigné; mais nous souhaitons d'être incessamment de cœur & d'esprit au milieu de notre noble Nation, sans que rien puisse jamais nous en éloigner. Nous rechercherons aussi sans cesse avec ardeur les occasions de témoigner efficacement, à tous en général & à chacun en particulier, notre bienveillance Royale. Donné à Königsberg ce 28. Janvier 1736. L'AN III. de notre Regne.

ARTICLE V.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en P O L O G N E , depuis le mois dernier.

I. **L**ES Seigneurs Polonois qui pendant les troubles de ce Royaume, se sont si fort distingués par leur attachement à la personne du Roi Stanislas, & qui jusqu'ici ont résidé avec lui dans la Ville de Königsberg en Prusse, n'ayant plus d'autre parti à prendre, depuis l'abdication de ce Prince, que celui de reconnoître la Royauté du Roi Auguste III., ils se donnent à présent tous les mouvemens pour le faire, mais à des conditions dont voici la substance. " 1. Qu'on accorde une Amnistie générale. 2. Que le Grand Trésorier de la Couronne & celui de Lithuanie soient conservés dans leurs Charges. 3. Que les Officiers militaires & autres soient pareillement maintenus dans les emplois qu'ils possédoient avant les troubles du Royaume. 4. Qu'on se règle pour ce qui concerne les affaires de Religion sur le Traité de l'année 1717. 5. Qu'on nomme une Commission au sujet des Biens du Roi Stanislas, afin que ceux qui ont quelque chose à y prétendre, puissent s'y adresser. 6. Qu'on ait particulièrement égard aux merites du Maréchal de la Confédération de Dzikow. 7. Qu'au plutôt on convoque une Diette générale de Pacification. 8. Qu'on pourvoye à l'avenir efficacement à la sûreté de la libre élection. 9. Qu'on abolisse la Confédération de Dzikow & celle de Varsovie &c.

II. Ce sont le Comte de Tarlo, le plus zelé des partisans du Roi Stanislas, le Grand Trésorier de Lithuanie, & la Staroste d'Odezezew qui ont apporté ces articles à Varsovie, où ils arriverent le 6. Fevrier, munis d'un Passeport du Baron de Keyserling, Ministre Plénipotentiaire de la Czarine. Le lendemain ils eurent l'honneur de saluer le Roi qui les reçut gracieusement, & depuis ils conferent avec les Ministres de S. M. sur les moyens de faire goûter à la Cour leurs propositions, sans pouvoir y réussir, parce qu'ils demandent de traiter au nom des Seigneurs qui sont encore à Königsberg comme faisant partie du Corps de la République, & qu'on leur a répondu qu'on ne connoissoit point d'autre Corps de République que la Confédération générale en faveur du Roi Auguste III.

III. Pendant le Baron de Keyserling travaille à trouver quelque temperament pour accommoder cette affaire, & accélérer par là la tranquillité générale du Royaume; il est de toutes les Conférences des Ministres de la Cour; & déjà ses mouvemens ont effectué que les Seigneurs de Königsberg ont demandé pour eux & ceux de leur parti d'accéder à la Confédération générale de Varsovie. Là-dessus on a envoyé à Königsberg une formule de cette accession, & quelques autres articles qu'on propose aux Seigneurs Polonois qui y sont, de signer; au moyen desquels la Cour est prête à les recevoir, & à leur accorder tous les avantages possibles. On est impatient d'apprendre quelle résolution ils prendront sur cette formule; en attendant il y a toujours quelques-uns de ces Seigneurs qui continuent d'arriver à Varsovie.

IV. Le Primat du Royaume assiste avec assiduité aux Conférences qui se tiennent sur cette nouvelle conjoncture. Il presse fort la convocation de la prochaine

chaine Diette générale, & il insinuë que pour la faire réussir, & rétablir par conséquent la tranquillité publique du Royaume, rien ne doit être négligé pour attirer à Varsovie les Seigneurs & Gentilshommes qui ne sont pas encore attachés à la personne du Roi Auguste. On délibere aussi dans ces conférences sur les matieres qui doivent être mises sur le tapis à la prochaine Diette générale, & sur le tems qu'on jugera le plus convenable de convoquer cette Diette; & déjà il a été résolu de tenir dans peu un *Senatus Consilium*. Il y a apparence qu'il sera suivi au mois de Juin prochain de la tenuë de la Diette générale.

V. En réponse à la Lettre du Pape au Roi Auguste rapportée dans nos derniers mémoires, pag. 206. Sa Maj. en fit une le 28. Janvier au St. Pere dont voici la traduction.

TRE'S-SAIN T PERE,

DAns toutes nos actions, & particulièrement lorsque nous avons pris la résolution d'accepter la Couronne de Pologne qui nous avoit été offerte, nous avons eu principalement en vûë la plus grande gloire de Dieu, le maintien & l'avancement de la Religion orthodoxe, & le bonheur des peuples que la Providence soumettoit à notre Gouvernement, nous rapportant au reste du soin du succès à la bonté du Suprême Modérateur de toutes choses. La sincère veneration que nous avons toujours eüe pour Vôtre Sainteté & le St. Siège, nous faisoit esperer de recevoir quelques marques de son amour paternel; & ce n'a été qu'avec chagrin que nous nous sommes vûs privés si long tems d'une grace que nous ambitionnions si ardenment. Nous l'avons attendü avec une résignation filiale, jus-

qu'à

des Princes &c. Avril 1736. 293

qu'à ce que l'Archevêque d'Iconie, Nonce de V. S. s'étant enfin rendu auprès de nous à Varsovie, a entièrement satisfait à nos desirs à cet égard; & Nous avons eu le cœur comblé de joye à la réception de la Lettre de la propre main de V. S. qu'il nous a remise avec des expressions conformes à celles dont V. S. Nous honore. C'est pourquoi nous avons crû qu'il étoit de notre devoir d'écrire pareillement à V. S. de notre propre main, comme Nous faisons par la présente, pour la remercier d'une manière particulière de toutes les graces qu'Elle nous a accordées avec tant de bonté, & qui nous animeront à chercher toutes les occasions de lui donner des preuves de nôtre obéissance filiale envers S. S. Sur quoi nous demandons avec tout notre peuple la Bénédiction, & Nous lui baisons très-humblement les pieds.

VII. Il n'y a plus actuellement dans le Royaume que quatre Regimens Saxons, outre les Gardes du Corps, tous les autres Corps de cette Nation sont retournés dans leur Pays; mais ce qui y reste avec les Moscovites, n'évacueront la Pologne, à ce qu'on prétend, que deux mois après la publication de la Paix. Ces derniers sont obligés de se contenter des portions qui leur sont assignées, sans plus rien exiger des Territoires où ils sont en quartiers.

VIII. Comme il y a apparence que les Tartares soumis à la Porte-Ottomane sont actuellement à cheval pour faire une invasion dans l'Ukraine Russe & Polonoise; ensuite des ordres du Grand Seigneur, il est résolu, au cas qu'on n'en doive plus douter, de faire marcher les Troupes de la Couronne vers les Frontieres, pour être en état d'agir conjointement avec les Russiens, afin de prévenir ou de s'opposer aux desseins des
Tartares.

Tartares. Cette résolution a été prise dans les conférences qui se tiennent à la Cour, où l'affaire de Courlande a aussi été agitée.

VIII. C'est le 28. du mois de Janvier que le Marquis de Monti, ci-devant Ambassadeur de France auprès du Roi & de la République de Pologne, fut élargi par ordre de la Cour de Petersbourg, & le 5. Mars au soir qu'il partit enfin de Thorn pour Cossin sous une escorte Moscovite qui a ordre de le conduire jusques sur les Frontières de Pomeranie. Une chute dont ce Seigneur a été fort incommodé lui a fait differer jusqu'alors le jour de son départ. Mr. Razziuski, Marechal de la Diette qui a été élu le Roi Stanislas, vient aussi d'être remis en liberté après une longue détention à Thorn: On croit qu'il se rendra directement à Varsovie. Mais le Vice Chambellan de Polnanie est encore détenu aux arrêts. On lui a bien offert sa liberté, moyenant qu'il se soumit au Roi Auguste III., & qu'il souscrivit à quelques articles qu'on lui avoit proposés, mais il l'a refusé, & il paroît résolu d'attendre l'effet des demandes faites en dernier lieu par le Comte de Tarlo à la Cour de Varsovie.

IX. La Ville de Dantzick s'étoit flatée que cette Cour se seroit contentée des offres faites par le Magistrat, & qu'en consequence ou auroit remis à la Ville le Fort de Wechsekmunde; mais il ne paroît pas encore que la Cour soit disposée à se relâcher de ses prétentions.

† Nous passerons encore ce mois-ci sur les particularités des Cours du Nord, qui d'ailleurs n'ont rien de considerable à presenter à l'étranger.

A R T I C L E VII.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en ANGLETERRE, en HOLLANDE, & aux PAYS-BAS, depuis le mois dernier.

1. **N**OUS n'entrerons ici dans aucune discussion des points qui sont portés au Parlement de la Grande-Bretagne qui continuë ses séances ; les matières qu'on y traite n'étans nullement intéressantes pour l'étranger. On ne remarque au reste dans le Royaume que la réduction des Troupes, qui ne se fait pas encore suffisamment pour la Nation ; elle souhaiteroit qu'il n'y eût point du tout d'Armée sur pied. Quant aux affaires de la conjoncture, on s'attribuë à la Cour l'heureux tour qu'elles ont pris si subitement. Voici au surplus le projet de Reponse commune qu'il n'est pas encore hors de propos de rapporter tel qu'il est, quoique nous l'eussions déjà effleuré dans nos derniers memoires.

„ Sa Maj. le Roi de la Grande Bretagne & L.
„ H. P. les Etats Généraux des Provinces-Unies
„ ayant considéré attentivement les obstacles & les
„ difficultés qui ont empêché l'acceptation générale
„ du Plan de Pacification ; lequel, par un désir
„ sincere de contribuer par leurs bons offices au
„ rétablissement du repos de l'Europe ; Elles ont
„ proposé au mois de Fevrier de l'année dernière
„ aux Puissances engagées dans la présente guerre,
„ aussi bien que le changement survenu depuis à
„ l'état des affaires générales ; & S. M. Imp. &
„ le Roi Très-Chrétien ayant donné part à
„ M. Brit. & à L. H. P., qu'ils avoient concer

„ & arrêté certains Articles Préliminaires pour
 „ une Pacification générale ; lesquels ayant été
 „ aussi communiqués par ces Monarques au Roi
 „ de la Grande-Bretagne & aux Etats Généraux,
 „ avec réquisition de leur concurrence, & ne leur
 „ paroissant, après un mûr examen, s'éloigner
 „ aucunement des principes & de l'essentiel du
 „ Plan susmentionné, ni rien contenir qui portât
 „ préjudice à l'équilibre de l'Europe. S. M. Brit.
 „ & L. H. P. persistans ainsi dans le même dessein
 „ de contribuer autant qu'il est possible, à une
 „ Pacification générale, ne balancent pas de de-
 „ clarer qu'elles approuvent lesdits Articles Pré-
 „ liminaires, & qu'elles seront prêtes à concou-
 „ rir dans un Traité futur pour les perfection-
 „ ner, se réservans d'y stipuler les sûretés neces-
 „ saires pour leurs possessions, leur droit, leurs
 „ privilèges & leur commerce.

Il On ne peut que faire suivre ici l'ample Me-
 moire du Marquis de St. Gilles, Ministre du Roi
 Catholique à La-Haye, qu'il presenta aux Seigneurs
 Etats Généraux dans le tems que le Roi son Maî-
 tre paroïsoit le plus éloigné de l'acceptation des
 Préliminaires de Vienne, auxquels ce Monarque a
 depuis jugé à propos de souscrire : Ayant promis
 cette pièce qui a déjà paru, c'est un devoir de
 la rapporter. Peut-être y a-t-il encore quelques-
 uns de nos Lecteurs auxquels elle n'est point par-
 venuë. La voici.

HAUTS ET PUISSANS SEIGNEURS,

LE Soussigné Ambassadeur Extraordinaire de Sa
 Majesté Catholique auprès de V. H. P. a été
 informé, que cette semaine les Ministres des deux
 Puissances qui ont contracté à Vienne en dernier
 lieu

leux, doivent presenter à V. H. P. les Préliminaires dont elles sont convenues, & en même-tems les inviter à y accéder, en confirmant les articles stipulés, par un acte d'approbation & en signant le Traité de Paix, comme partie intervenante & interessée à en procurer la pleine & entiere execution :

Quoiqu'il ait déjà representé d'avance à Mrs. les premiers Ministres de cet Etat, tous les inconveniens qui résultent de cette obscure négociation, il croit, qu'il est de son devoir de réiterer ici ses representations & ses instances & d'en faire une déclaration speciale à V. H. P. par la personne de Mr. le Baron de Visconti, Président de semaine.

C'est un fait public, qui n'est ignoré de personne, que les engagements de la France & de l'Espagne. Le feu Roi Louis XIV. soutint une vive & sanglante guerre durant onze années pour maintenir Philippe V. son petit Fils, sur le Trône d'Espagne, & lui maintenir les Domaines dont le Roi Charles II. l'avoit institué héritier par son Testament. Ce Roi, vraiment digne du surnom de Grand, se voyant engagé d'honneur par sa parole Royale, à soutenir le jeune Monarque, sacrifia tout à ce devoir jusqu'à exposer sa propre Couronne à de pressans dangers, & n'eut rien plus à cœur, que dans toute la conduite de cette longue guerre, on n'eut aucun reproche à faire à sa bonne foi ; sur laquelle l'Espagne se reposoit entierement : & il eut la confiance de soutenir la gageure jusqu'à l'entier accomplissement de sa promesse. L'Espagne y répondit avec une égale exactitude. Elle se sacrifia à son tour, & Dieu benit leur fidélité reciproque, par un succès tel que les deux Nations eurent lieu d'en être également satisfaites.

La France étoit si éloignée de se relâcher sur

un engagement de cette nature, que dans le Traité de Londres elle eut un soin particulier de pourvoir à la conservation des trois Duchez d'Italie, qui sont le Patrimoine de la Sérénissime Reine d'Espagne, & de son auguste posterité.

Cette Union fondée sur des principes aussi forts, que peuvent l'être ceux des liens du sang & de l'amitié, & fortifiée par les motifs de la reconnaissance & des intérêts communs, a été pour les Espagnols une puissante raison de ne se point départir de leur attachement pour la France, d'en recevoir avec confiance les impressions, & de suivre même sa direction jusqu'à épouser ses intérêts.

C'est en vertu de cette maxime que l'Espagne aussi sensible que la France même à l'outrage que l'on faisoit au Roi Stanislas, le regarda comme un affront fait à elle-même, & l'aida par tous les moyens possibles à en tirer une réparation satisfaisante, comme on le voit par son Manifeste. Elle s'unit sans réserve à cette Couronne, se conforma à toutes ses représentations, suivit en tout ses sentimens, & lui défera la qualité de Chef des Alliés. En conséquence on a vu la France donner toutes les réponses en leurs noms, & parler provisionnellement, en attendant la résolution de ses Alliez, qu'elle consultoit alors. Elle protestoit de ne vouloir faire aucune démarche sans leur participation, ni s'engager à rien sans leur avis.

Cependant cette même Couronne vient de signer à leur insçu les Articles Préliminaires, & ce qui est plus étrange, elle y dispose des Biens de la Famille Royale d'Espagne, comme si c'étoient ses biens propres, & les donne en échange & en dédommagement de la Lorraine, qu'elle se fait accorder par ladite stipulation. La même méthode a été suivie en Italie, où les Armées des Alliés étoient combinées,

nées. Par la publication d'un Armistice particulier, on a exposé & sacrifié les Troupes Espagnoles, qui étoient les plus avancées dans le Tyrol, sans donner au moins le tems de les retirer. Peu s'en faut, qu'on ne les ait entièrement abandonnées aux ennemis, qui profitant de cette étrange révolution reprenoient courage & les attaquoient de toutes parts.

Le Marquis de St. Gilles ne sçauroit croire que cette conduite ait été concertée dans l'intention de causer la ruine totale de l'Armée Espagnole, afin d'ôter à S. M. C. tout moyen de se défendre contre la violence qu'on sembloit résolu de lui faire. On l'a écrit : cependant il ne peut se l'imaginer, parce qu'il est trop persuadé de la droiture & des bonnes intentions de Mr. le Cardinal & de tous les Généraux & Officiers François, qui ont toujours tendrement aimé S. M. C., qui de son côté ne leur a donné aucun prétexte de se refroidir envers elle. Quoiqu'il en soit de ce procédé, la qualification la plus obligeante qu'on puisse lui donner, c'est de dire qu'il est très irrégulier, que l'étroite liaison du sang, de l'Alliance & de l'amitié promettoient un tout autre dénoisement que celui-là.

Le soussigné Ambassadeur d'Espagne espere que L. H. P. reconnoîtront combien est juste le ressentiment que peut avoir causé au Roi son Maître une conduite si peu attendüe & si peu méritée ; qu'elles en démèleront sagement les conséquences, & jugeront combien il importe de réfléchir mûrement & avec toute l'attention possible sur des affaires de si grande importance & d'une suite si épineuse.

L. H. P. ont trop de lumière pour ne pas sentir que la dernière démarche des deux Puissances

pacifiées a pour but d'engager leur République à compter pour rien les égards qui viennent d'être exposés ci-dessus, & à se joindre à Elles pour forcer les Alliés à accepter ses Préliminaires, quelque contraires qu'ils soient à l'honneur & à la liberté des Rois, a qui on en prescrit l'acceptation quoiqu'ils aient été dressés à leur insçu & sans leur consentement. On veut que L. H. P. dérogent en un instant aux anciens Traités, & qu'en signant celui qu'on y substitue & en accordant aux deux Puissances pacifiées ce qu'elles demandent, L. H. P. s'engagent dans une autre quadruple Alliance contre l'Espagne, sans que cette Couronne ait donné aucun sujet de mécontentement à la République, à qui au contraire elle conserve les marques les plus réelles d'une sincère & constante amitié, en la faisant joür dans son commerce de tous les plus grands & plus particuliers avantages que puisse obtenir la plus favorisée Nation du monde.

Le susdit Ambassadeur s'abstient de décider s'il est honorable à L. H. P. de munir de leur approbation formelle un Traité qui a été fait à leur insçu & au mépris des engagements solennellement stipulés: Il se contente de représenter, que leur accession n'est rien moins que nécessaire, puisque sans leur concurrence les deux Puissances Contractantes acheveront bien leur ouvrage, auquel, comme tout le monde sçait, il ne manque plus qu'une simple formalité.

L'Ambassadeur n'ignore pas qu'en faveur de la Paix la République des Provinces-Unies pourroit avoir de la disposition à sacrifier ses ressentimens particuliers à un si grand bien: Mais s'il est vrai que la Paix soit déjà faite, comme les Préliminaires signés, publiés & communiqués en sont une preuve, ce sacrifice est à pure perte, & n'est d'au-

cuna

une nécessité : & tout le fruit de l'accession de L. H. P. se réduit à les entrainer dans une quadruple Alliance contre les Alliés de la France, qui ne se sont pas encore déclarés sur un événement si imprévu & d'une si extrême importance.

La nouvelle démarche des deux Puissances pacifiées paroît même n'être qu'un vernis, pour couvrir ce qu'il y auroit de peu satisfaisant par rapport aux Médiateurs, dont les bons offices ont été acceptés & éludés. Déclarer que l'on est satisfait l'un de l'autre, que la reconciliation est finie, & que le passé doit être compté pour rien, en faveur d'un bien aussi désirable que la Paix, c'est un simple compliment, qu'il est aisé de payer par une réponse équivalente. Car enfin ce qui porte à croire, que ce sera là le grand objet, c'est que les deux Puissances les plus formidables de l'Europe n'ont besoin d'aucun secours étranger pour l'exécution de leurs projets communs : Leur bonne intelligence les dispense de rechercher l'appui des peuples voisins.

On ne manquera pas de dire, que le nouveau Plan est le même que celui que les Puissances Médiatrices présenterent autrefois, & qu'elles doivent être satisfaites, que la Paix se fasse sur le modèle qu'elles en ont donné. Il est vrai qu'à ne rien examiner à fond, les intérêts ont un air de ressemblance qui trompe, mais la différence en est réelle quant au fond & quant à la forme. L'ancien Plan faisoit seulement une proposition : Ceux qui l'avoient produit, persuadés qu'on ne peut légitimement disposer d'un bien que du consentement & avec l'approbation du Propriétaire, en laissoient l'acceptation ou le refus à la disposition des Puissances intéressés à la perte ou à la conservation de leurs Etats. Ils mettoient ces articles sur le tapis comme un objet de négociation, mais n'imposoient aucune nécessité de se

confer-

conformer à l'idée qu'ils avançaient. Dans le second Plan ce n'est plus cela ; on prescrit , on ôte toute liberté de reformer des idées déjà rectifiées au mépris de tous les droits divins & humains : On dispose du bien d'autrui comme si on en avoit soi-même la propriété. On en signe , on en ratifie la donation , & quand tout est fait , on le notifie au Propriétaire ; on l'invite à y souscrire ; on cherche même à engager des peuples amis à l'y forcer , en cas de refus. Chacun peut & doit se mettre en la place du Souverain que l'on traite ainsi & se demander à soi-même ce qu'il penseroit en une si injurieuse & si sensible conjoncture ?

Les deux Plans ne different pas moins dans la substance. La Toscane est donnée par le dernier pour un équivalent de la Lorraine ; ce qui ne se peut sans une lésion manifeste des droits du Sérenissime Roi Don Carlos. Toute l'Europe est convenüe de ceux par lesquels ce Monarque est le Possesseur légitime & Propriétaire des trois Duchez de Parme , de Plaisance & de Toscane , & qu'il porte actuellement la Couronne des deux Siciles , sur lesquelles il a le droit de conquête , comme son Prédecesseur l'avoit avant lui. Toute l'Europe est témoin de ce que cette Conquête a coûté de sang dans les Sieges & Batailles , sans parler des dépenses énormes. Cependant contre tous les engagements antérieurs , on veut ôter la Toscane à ce Prince pour en payer la Lorraine ; & comme si ce n'étoit pas assez de l'injustice qui caractérise cette disposition , on l'accompagne des marques d'un mépris le plus outrageant , en la faisant sans la consulter.

Une chose qui n'est pas moins surprenante , c'est de sçavoir que la France a un Traité formel avec le Roi de Sardaigne pour lui céder le Milanéz & l'en mettre en possession paisible ; qu'en vertu de cet engagement ce Prince a prodigué sa vie , ses Troupes , ses biens , & de voir néanmoins qu'après que par de sanglantes Batail-
les

les & des Sieges opiniâtres la France elle-même a commencé à en dépoziiller l'Empereur & à y établir le Roi de Sardaigne, elle l'en dépoziille sans aucune nécessité ni réelle ni vraisemblable, & ne lui laissant pas même les trois portions du Milanex que les Médiateurs lui offroient, elle les borne à deux.

Pour se laver de ce qu'il y a de plus extraordinaire dans cette conduite, on tâche en vain d'en rejeter le blâme sur l'Espagne. On suppose, que le prétendu refroidissement qu'on allegue entre les Cours de Madrid & de Turin, a donné lieu à ces nouveaux arrangements. On peut aujourd'hui citer ces differends comme un prétexte, mais non pas pour une cause vraie & solide, car la Négociation a duré huit mois; on prétend même qu'elle étoit déjà entamée dès le commencement de l'année passé; & par conséquent le commencement de l'intrigue dont nous voyons aujourd'hui les tristes fruits, est antérieur à ce prétexte & à d'autres qu'on débite, & dont on voudroit présentement se servir avec avantage.

L'Ambassadeur d'Espagne déclare au reste, qu'il est mortifié d'avoir été forcé d'entrer dans ce détail pour justifier la conduite des Alliés de la France: On en peut inferer facilement, quel doit être leur ressentiment, de se voir si maltraité malgré les succès & les victoires de leur Chef, & de voir au contraire le triomphe subit des Alliés de l'Empereur, qui tout épuisé qu'il étoit, n'a pas laissé de leur procurer une pleine satisfaction, dont ils ont tout lieu de lui sçavoir gré éternellement. Il compte que ces mêmes motifs qu'il vient d'exposer, engageront la République des Provinces-Unies à perséverer dans l'équitable impartialité qu'elle a conservée jusqu'ici, & à cultiver de plus en plus l'amitié mutuelle qui unit les deux Puissances.

L'Ambassadeur d'Espagne attend de l'équité & de la Sagesse de L. H. P. que conservant auxdits Alliés
tous

sous les égards qu'exige l'amitié qui les unit, elles donneront à ce présent mémoire toute l'attention que demande l'importance de la matière. A La Haye le 5. Janvier 1736.

Par le Projet de Reponse commune ci-dessus on a vû le peu d'effet qu'a produit sur l'esprit de la Republique, le Memoire du Marquis de St. Gilles.

III. On sçait à n'en point douter que c'est la France qui a le plus contribué à déterminer la Cour de Madrid à concourir aux arrangemens de Vienne; néanmoins l'Espagne veut en attribuer tout l'honneur aux Puissances maritimes; car on a avis, & l'on debite publiquement à Londres & à La Haye, qu'aussi-tôt que le Roi & la Reine d'Espagne eurent résolu d'accepter les Préliminaires pour base de la Paix, Don Joseph Patinho en fit donner part à Mrs. Keene & Wander Meer, Envoyés d'Angleterre & des Etats Généraux, à l'issuë du Conseil où cette Résolution fut prise; & leur declara „ que c'étoit aux instances de la Couronne „ d'Angleterre & de la Hollande que S. M. Catholique venoit d'accéder aux Préliminaires. „ Le Marquis de St. Gilles a envoyé un Courier à Madrid, qu'il attendoit de retour vers le milieu de Mars, pour faire, sans doute, aux Etats Généraux une declaration pareille à celle-ci, & les disposer d'autant mieux à accorder leur garantie aux articles qui regardent l'Infant Don Carlos.

IV. Ce qui intrigue cependant encore l'Angleterre & la Hollande, c'est qu'après avoir été requises par les Cours de Vienne & de Versailles à accéder aux Préliminaires, & qu'y ayant accédé ensuite, & présenté même leurs bons offices pour perfectionner

perfectionner le grand ouvrage de la Paix qui doit avoir ces Préliminaires pour fondement, les deux Monarques pacifiés n'en continuent pas moins leurs négociations, sans concurrence des Puissances maritimes.

V. Dans un Conseil que le Roi de la Grande-Bretagne a tenu le 16. Janvier S. M. a déclaré le Mariage du Prince de Galles avec la Princesse de Saxe-Gotha: Elle nomma en même-tems deux Membres du Conseil pour en aller informer son Altesse Royale, qui leur répondit qu'Elle ne pouvoit qu'être extrêmement satisfaite de ce que S. M. proposoit. Milord Delaware a depuis été nommé par le Roi pour aller chercher la Princesse de Saxe-Gotha, & la conduire en Angleterre.

VI. On n'apprend rien des Pays-Bas. Autrichiens que le changement de diverses Garnisons; & que la Marée qui a été extraordinairement haute & orageuse la nuit du 27. au 28. Fevrier, a causé de fort grands dommages en divers endroits, surtout à *Ostende*, l'eau ayant passé par-dessus les écluses & inondé presque toute la Ville. Des Députés de cette Ville étans allés représenter à la Cour de Bruxelles les dégâts qui y sont arrivés, la Sérénissime Archiduchesse a fait envoyer à *Ostende* des Ingénieurs qui sont actuellement occupés à en visiter & réparer les Fortifications.

Les Lettres de *Flandres* ne sauroient non plus assez exprimer les dommages causés par cette Marée; quelques digues en ont été percées, & tout le plat Pays inondé jusqu'aux Portes de Bruges. La Riviere de l'Escaut qui en a été débordée, a fait aussi du dégât à Anvers & dans le Territoire voisin; & l'on a été obligé d'avertir par trois coups de Canon les Habitans d'être sur leurs gardes.

ARTICLE VIII.

Qui contient les Naissances, Mariages & Morts des Princes, & autres Personnes Illustres, depuis le mois dernier.

I. **N**aissance. Le 9. Fevrier la Reine de Pologne Electrice de Saxe accoucha heureusement d'une Princesse, qui a été baptisée par le Nonce du Pape, & a reçu les noms de Marie-Elizabeth, Apollone, Casimire, Françoise-Xavier.

La Margrave de Brandebourg-Anspach est accouchée d'un Prince dans la Résidence, dont les Etats Généraux des Provinces Unies sont priés de la part du Margrave d'être les Parrains.

II. *Mariage.* La nuit du 26. au 27. Fevrier le Comte de Coëtlogon, premier Cornette de la deuxième Compagnie des Mousquetaires du Roi Très-Chrétien, épousa à Paris Mademoiselle Sommerey, Madame la Duchesse Douairiere fit les honneurs de la Nôce & donna le Repas.

La célébration du Mariage du Duc de Lorraine avec l'Archiduchesse d'Autriche se fit le 12, à Vienne (voyez l'Article de Vienne & de Lorraine.)

III. *Morts* La Princesse de Guise est morte depuis peu d'une attaque d'apoplexie dans son Château de St. Blaise.

Nous n'avons d'autre Mort distinguée que celle-là à annoncer. En voici deux autres qu'on ne rapporte qu'à cause de l'âge extraordinaire.

La premiere est celle d'un nommé Esteval, Laboureur du Village de Carbonieres en Querci, qui y mourut le 9. Fevrier dernier dans la 127. année

des Princes &c. Avril. 1736. 307
 année de son âge, étant né le 26. Decembre 1609.
 L'autre est celle du Sr. Maucombe décédé à
 Sedan le 4. Mars âgé de cent - huit ans & six mois.
 Il étoit frere de la Veuve Creté morte le premier
 Novembre dernier à l'âge de 111. ans, & dont nous
 avons annoncé la mort dans notre Journal de De-
 cembre dernier.

F I N.

T A B L E D E S A R T I C L E S

Du mois d'Avril. 1736.

ARTICLE I. <i>Litterature.</i>	233
ARTICLE II. <i>Italie. Suisse & Espagne</i>	250
ARTICLE III. <i>France.</i>	259
ARTICLE IV. <i>Allemagne.</i>	276
ARTICLE V. <i>Pologne</i>	290
ARTICLE VII. <i>Angleterre, Hollande, Pais-Bas.</i>	295
ARTICLE VIII. <i>Naissances, Mariages & Morts.</i>	306



PRIVILEGIUM

Sacræ Cæsareæ & Catholicæ Majestatis.

CAROLUS VI. divinâ favente clementiâ electus Romanorum Imperator semper Augustus, ac Germaniæ, Hispaniarum, Hungariæ, Bohemiæ, Dalmatiæ, Croatiae, Sclavoniæ Rex: Archidux Austriæ, Dux Burgundiæ, Styriæ, Carinthiæ, Carniolæ & Wirtembergæ: Comes Tyrolis. Agnoscimus & notum facimus renore Præsentium univèrsis; quòd cum nobis noster sacrique Imperii fidelis dilectus ANDREAS CHEVALIER-Bibliopola & Typographus Luxemburgensis, demississimè supplicaverit ut Privilegium Impressorium, quòd eidem pro Libello menstruo cui titulus: *Le Clef du Cabinet*, in idioma gallico anno 1716. die 10. Februarii ad decennium impertitum, anno 1717. die 20. Martii ad sexennium clementer extensum fuerat; ob terminum nunc elapsum ad alios sex annos denuò prorogare benignè dignaremur. Nos æquis ejusdem precibus clementer annuendum censuerimus. Idcirco omnibus & singulis Typographis, Bibliopolis, Bibliopegis, aliisque librariis negotiationem exercentibus firmiter inhibemus ne quis prædictos libellos per sex annorum spatium ab
ho-

hodiernâ die computandum in sacro Romano Imperio, Regnisque ac Ducatibus Nostri hæreditariis simili aut alio typo vel formâ, aut sub quovis alio prætextu recudere, vel aliò recudendos dare, alibi impressos apportare, vendere, vel distrahere, clam vel palam citrà voluntatem, & absque prænominati Andreæ Chevalier, ejusve hæredum, expresso & in scriptis obtento consensu præsumat. Si quis verò interdictionem hoc Nostrum Cæsareum violare aut transgredi ausus fuerit, eum non modò ejusmodi exemplaribus perpetam quippe recufis, & adductis à suprâ memorato Chevalier ac ejus hæredibus ubicunque, sive propriâ auctoritate, sive Magistratûs auxilio vindicandis de facto privandum, sed pœnâ insuper quinque marcarum auri puri fisco Nostrò Cæsareo & parti lætæ ex æquo pendendâ decernimus irremissibiliter multandum, dummodò tamen præfati libelli basis moribus sacrique Imperii Constitutionibus contrarii quidpiam non contineant, ac quinque exemplaria singulis mensibus ad Arcanam Nostram Cancellariam Imperialem Aulicam tempestivè sumptibus impetrantis transmittantur. Mandamus proindè universis & singulis Nostri sacrique Imperii & Regnorum, ac Dominiorum Nostrorum hæreditariorum subditis & fidelibus dilectis cujuscumque statûs, gradûs, ordinis, aut dignitatis existant, tam Ecclesiasticis quàm sæcularibus, præsertim verò in Magistratu constitutis, aliisque Jus & justitiam administrantibus, ne quemquam Privilegium hoc Nostrum temerè & impunè transgredi patiantur, quin potius transgressores præscriptâ pœnâ plecti ac aliis modis idoneis coerceri curent; quatenus & ipsi eandem multam incurrere noluerint. Harum testimonio Literarum manu Nostrâ subscriptarum, & sigilli Nostri Cæsarei appensione munitarum, quæ dabantur in Civitate Nostrâ Viennæ
die

die 4. Aprilis 1734. Regnorum Noſtrorum Romanici
vigefimo tertio, Hispanicorum trigefimo primo,
Hungarici & Bohemici verò pariter vigefimo tertio.

CAROLUS.

(L. S.)

Vt. F. Epifc. Bamb. & Hiperb. Franc.
Dux.

Ad Mandatum Sacræ Cæſaræ
Majeſtatis proprium.

JOAN. JOS. à SCHNAP PAUFER